SAMEDI 1er JUILLET 1842. Ce Journal parait tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 27.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp.e Place de la Bourse N.o 5, où l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire Français*.

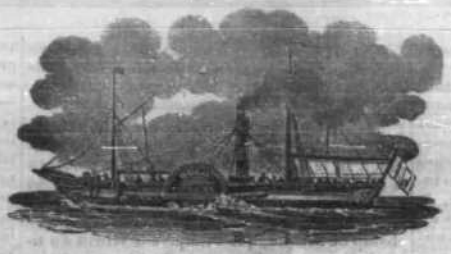

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

Pour un an	16 fr.
Pour six mois	8
Pour trois mois	4
Pour le continent	20
Pour l'étranger	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

A certaines époque de l'année, nostre illustre pamphlétaire Timon (c'est le pseudonyme sous lequel se cache, comme on le sait, M. de Cormenin, député de l'extrême gauche) éprouve le besoin de se débarrasser du trop plein de sa bile. Depuis qu'il a sollicité et obtenu de S. M. Charles X, le titre de vicomte, Timon est devenu radical outre mesure; une manie d'opposition à toute idée conservatrice, à tout gouvernement, s'est emparée de lui, et quand cette manie le tourmente, tant pis pour le ministère en fonction, il faut, bon gré mal gré, à tort ou à raison, que la manie déborde.

Voici un petit livre annoncé, prôné depuis long-temps, mais qui pourrait bien ne pas produire plus de sensation dans la presse que la parole de M. Rollin n'en a produit à la tribune. Il semble avoir été écrit au profit des contribuables, *mais il respire, à chaque feuillet, une odeur nauséabonde* de comité électoral d'extrême gauche qui indiquerait une pensée et des intentions, beaucoup moins philantropiques qu'on ne voudrait nous les faire croire. L'auteur déclame beaucoup et démontre peu, répète une foule de vieilleries et n'émet aucune considération nouvelle, débite mille lieux communs et ne donne jamais de raison plausible: c'est plus qu'il n'en faut, on le voit, pour faire deviner la source où il est allé puiser ses inspirations; il n'y a pas seulement imitation, il y a plagiat. Nous ouvrons le pamphlet électoral. Les premières pages sont surchargées de chiffres empruntés à un taux plus ou moins usuraire, au grand *Moniteur*. Les chiffres sont un argument irresistible. C'est le fait en présence de la parole, c'est la réfutation à côté de l'accusation. Aussi, *entre-t-il peu dans les habitudes de l'opposition* de nous parler ce langage. Quand elle agit de la sorte, nous devons donc nous tenir en garde et nous assurer, par un examen attentif, de l'exactitude des chiffres posés par elle. C'est ce que nous avons fait en cette occasion. Nous avons dépouillé tous les documens capables de nous éclairer, tous les numéros du *Moniteur*, tous les *nombres* de Timon lui-même, et nous avons acquis [illegible] preuve, la preuve certaine, nous devons l'avouer, de la vérité, de l'excellence de ce mot [illegible] par M. Thiers, quand ses amis d'aujourd'hui l'accusaient de concussion, qu'il n'est [illegible] plus utile, plus méritoire que celui de [illegible] *habilement les chiffres*.

[illegible] laissons, du reste, ces chiffres tels que [illegible] posés Timon, acceptons les dans toute leur exagération, dans tout leur *Art*. Il y a accroissement dans nos dépenses, nous ne le contestons pas. Mais en nous disant que ce déficit s'élevait avant 1833, à 258 millions, pourquoi omet-on de nous rappeler qu'il est l'œuvre, l'héritage de la Restauration? En mettant sous nos yeux les budgets des années 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, pourquoi passe-t-on sous silence cette circonstance que, pendant ces diverses années, il y a eu excédant des recettes sur les dépenses? En protestant contre les allocations considérables accordées au ministère des travaux publics, pourquoi ne dit-on pas qu'elles ont été, pour la plus grande partie, sollicitées par M. Thiers, à qui nous n'en faisons pas un reproche. En déplorant amèrement les dépenses qu'entraineront les fortifications de Paris, pourquoi oublie-t-on que la gauche les a votées, et pourquoi ne mentionne-t-on pas la cause première de cette mesure du gouvernement? A chacun sa part de responsabilité. Pourquoi ces réticences calculées? Vous écrivez l'histoire, prenez au moins la peine de mentionner les dates, les noms, afin de ne pas faire peser sur une seule personne, sur une seule époque, la responsabilité de plusieurs personnes, de plusieurs époques. C'est assez de l'art de grouper habilement les chiffres; n'aspirez pas à l'art de grouper habilement les faits.

Qui pourra croire à la sincérité de vos paroles? Les chambres n'ont encore rien décidé, quant à la question des sucres, quant à la question de l'abolition de l'esclavage, et vous faites figurer dans le déficit, que vous étudiez à rendre le plus monstrueux possible, quarante millions pour indemnité aux fabricans de sucre indigène et cent millions pour indemnité aux propriétaires à esclave! Tout vous semble budget. *Les droits de pesage*, de mesurage, de mariage, d'enterrement, etc. et jusqu'au dixième de la recette des théâtres; dixième affecté aux pauvres, sont pour vous autant d'articles à ajouter à vos prévisions sur la nécessité d'une banqueroute.

Qui croira à la rectitude de votre jugement, à vos connaissances en matière d'économie politique? Vous vous étonnez de l'accroissement de notre budget, du chiffre de nos impôts! Vous nous citez les états du duc de Modène, et autres, où les impositions sont moindres qu'en France! Mais les pays les plus avancés en civilisation, les pays dont le commerce est le plus florissant, sont aussi les plus imposés, parcequ'ils sont les plus riches, parceque le numéraire y est le plus abondant. Vous voulez des routes parfaitement entretenues, des canaux, des chemins de fer, des chemins vicinaux; vous voulez une administration parfaite, une organisation judiciaire qui ne laisse rien à désirer, un système d'instruction presque gratuite, et, cependant, complet; il vous faut des monuments, des encouragemens aux arts, aux sciences, à l'industrie; il vous faut une puissante armée, une marine imposante; il faut conserver Alger, qui coûte cent millions par an; il vous faut toutes les jouissances de la civilisation, toutes les garanties de la propriété et de la morale, il vous faut tout, enfin, et vous voulez réduire notre budget aux proportions des budgets de Modène et de Monaco! Mais, en vérité, à qui s'adresse donc votre *Avis*? à des *contribuables* ou à des niais?

Sans doute, nous ne dirons pas, comme l'a dit M. Rémusat, que l'impôt est le meilleur des placements, et nous n'en tirerons pas cette conclusion qu'on ne saurait, par conséquent, trop l'accroître; mais ne pourrions-nous dire, comme le disait M. Thiers à la chambre, que la France et l'Angleterre possèdent le plus bel état financier de l'Europe? — Le propriétaire, le boutiquier, en Autriche, en Bohême, etc. sont soumis à un impôt moindre que le propriétaire et le marchand français; mais leurs terres produisent-elles le même revenu? Leur industrie obtient-elle les mêmes résultats? La même étendue du sol sera évaluée, en capital, à un plus haut prix en Angleterre qu'en France, et à un plus haut prix en France qu'en Allemagne ou en Italie, mais cette valeur ne sera-t-elle pas toujours dans la proportion du revenu? en d'autre termes, les placements en biens-fonds ne se feront-ils pas toujours à raison de 3 à 4 pour cent en Angleterre, en France? *Là où le revenu est plus considérable, est-il surprenant que l'impôt soit plus élevé?*

Ce sont là les premiers éléments d'économie politique, et nous nous étonnons qu'ils soient encore inconnus à Timon. L'augmentation de nos impôts indirects devrait aussi lui fournir la preuve de la situation prospère de nos finances. Elle est le résultat d'une consommation plus considérable, et cette consommation est certainement l'indice général d'une production plus grande. Quant aux emprunts, tout homme quelque peu initié à la science dont nous parlons, sait parfaitement qu'on ne se ruine pas par cela seul qu'on emprunte. Emprunter des capitaux pour les dévorer, pour les dissiper, c'est marcher à la banqueroute; mais emprunter des capitaux à cinq pour cent,

pour les placer à huit, à dix, à vingt pour cent, au profit de l'Etat, c'est faire la meilleure des opérations financières c'est ce que fera le gouvernement en dépensant pour l'exécution des chemins de fer, c'est ce qu'il a deja fait, en ne craignant pas d'augmenter sa dette pour améliorer nos voies de communication, pour faciliter nos débouchés commerciaux. L'accroissement de nos revenus indirects est le résultat de ces améliorations, le taux d'intérêt de ce capital. Si notre dette s'est accrue de deux cents millions et si nos revenus indirects ont augmenté dans une proportion égale, nous avons placé notre capital à cent pour cent; Timon l'Athénien ne place certainement pas son argent à un plus gros intérêt.

Après avoir reproché au gouvernement d'être resté en retard, comparativement à d'autres états de l'Europe, pour l'exécution des chemins de fer, Timon lui fait un crime des sommes qu'il a demandées pour doter la France de ces même voies de communication. Il regrette que nos travaux d'utilité publique absorbent des millions, et il préfère la manière de Louis XIV et de Louis XV qui dépensaient des milliards pour se construire des palais, satisfaire leurs passions ou se donner une réputation de conquérans.

On nous dit que nos routes sont dans un état déplorable; qu'on les parcoure! Que nos canaux ne sont pas navigables: qu'on aille les visiter! On déplore aussi notre isolement au milieu de l'Europe; qu'on nous dise à qui la faute; on trouve que notre armée nous coûte fort cher; pourquoi se fait-on l'apôtre de la propagande révolutionnaire?

Et de tous ces chiffres, de tous ces faits habilement groupés que conclue-t-on? Que les contribuables doivent envoyer à la chambre, des députés économes, indépendants. Si, par ces mots, l'auteur prétend désigner les amis, les candidats de M. Thiers, nous lui répondrons par les chiffres qu'il pose lui-même, et par les faits que tout le monde connait. S'il entend désigner d'autres hommes, alors qu'il s'exprime plus clairement, qu'il se prononce pour le despotisme ou pour la république; mais, dans ce cas, qu'il n'adresse pas ses *avis* aux contribuables, car les contribuables ne veulent ni des monarques absolus qui épuisent leurs royaumes pour se bâtir des palais, ni des gouvernemens républicains qui ne respectent aucun titre de propriété, et qui, dans leurs programmes, nous promettent la banqueroute comme moyen de diminuer les charges du pays.

Telle est la brochure de Timon. Elle a produit très peu d'effet, malgré les citations des journaux. C'est un recueil de lieux-communs où ne se glisse pas même un seul de ces traits satiriques auxquels Timon doit son titre, non d'homme politique, il n'a jamais été si haut, mais de pamphletaire spirituel. *L'avis aux contribuables* restera comme une lettre-morte mise au rebut pour n'avoir pas été acceptée par ceux à qui elle était adressée. — En vérité, il y a quelque chose d'étrange, nous allions dire de providentiel, dans cette fatalité qui s'attache depuis quelque temps aux hommes qui, pour satisfaire leur ambition exagérée ou leurs haines mesquines, n'ont pas craint de faire une opposition systématique à toutes les saines idées gouvernementales, conservatrices, sociales. Tous leurs efforts sont venus échouer devant la sagesse des majorités parlementaires, MM. Thiers, Odilon-Barrot, Lafitte, de Cormenin, etc., ont été choisis pour exemples: ils semblent s'être donné rendez-vous au même jour, à la même heure, devant l'opinion publique, pour y perdre tous ensemble, ce qui leur restait d'influence. C'est que le temps des déclamations est passé, c'est qu'il en est des passions politiques comme des passions morales; chez les nations qui grandissent comme chez les jeunes hommes qui avancent en âge, elles s'émoussent au contact de la raison, de l'examen et surtout des déceptions.

Les électeurs de la Corse se préparent à donner une nouvelle marque d'estime et de vénération à M. le maréchal Sebastiani en le portant à la fois dans les deux colléges. Certes, il mérite les honneurs de ce double triomphe le guerrier que Moreau nommait, a vingt-deux ans, colonel sur le champ de bataille, que l'Empereur saluait du titre de lieutenant-général à Austerlitz; qui, diplomate habile, réveillant le génie ottoman de sa longue léthargie, foudroyait, des vieilles tours du sérail, les vaisseaux anglais sur les mers du Bosphore; qui, en Espagne, après deux victoires, jetait des ponts, construisait des routes, élevait des théâtres, monuments d'une civilisation nouvelle auxquels la reconnaissance publique a définitivement attaché son nom et, qui, depuis, à la suite du grand capitaine, se mêlant à ses revers et à sa gloire, partageait ses diverses fortunes, triomphait et tombait avec lui.

Il est digne de ce double choix le brillant orateur, qui, sous la restauration, défendait si énergiquement les libertés publiques avec les Foy, les Perrier, les Constant et tous ces esprits d'élite, honneur et regret éternels de la tribune: l'homme d'Etat enfin dont le regard si perçant et si ferme, sut faire sortir l'ordre du sein d'une révolution, et maintenir la paix de l'Europe malgré les intrigans et les *brouillons* qui prétendaient fonder, au milieu des tempêtes, le trône et la dynastie de Juillet.

Mais, pour lui plaire, un pareil hommage doit être spontané et unanime. Personne en effet n'en a provoqué l'éclatante manifestation, personne ne peut revendiquer un honneur qui appartient à tout le monde. La nomination du maréchal dans notre collége sera donc l'accomplissement d'une espèce de vœu public, d'une sorte d'inspiration générale.

Electeurs! félicitons-nous de l'occasion qui nous est offerte de nous rallier enfin dans un sentiment commun, d'imposer silence devant le grand intérêt du pays, à nos tristes dissentimens à nos misérables rivalités: que le douze juillet, jour de paix et de fraternité, le même nom soit répété dans l'île entière, et que résultat de la réunion spontanée des partis, cette proclamation solennelle en devienne à jamais la cause et le gage!

Le succès nous paraît assuré, et nous aurons d'autant plus à nous en applaudir qu'il en sortira pour tout le monde d'utiles enseignemens. Il nous apprendra en effet à respecter la conscience publique, et ce sentiment de patriotisme, et de nationalité qui nous dit que les seuls enfans de l'île ont droit à ses suffrages, que les élus de la Corse doivent être Corses, nés parmi nous, élevés parmi nous, et, par cela même, véritables représentans des vœux, des besoins, des mœurs de la patrie commune.

Par ordonnance royale en date du 11 de ce mois, M. Biadelli, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Toulon, a été nommé conseiller à la cour royale de Bastia, en remplacement de M. Limperani, appelé à d'autres fonctions.

M. Limperani est nommé consul de France à Civitavecchia (Etats romains).

On lit dans le *Toulonnais*:

« M. Biadelli, juge d'instruction près notre tribunal, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Bastia. — Les hautes connaissances de ce magistrat, dues à de longues études, comme avocat, la rectitude de son jugement, sa rigide probité, sa justice et son impartialité bien connues, lui ont mérité à juste titre cet avancement. — Nous l'en félicitons, comme nous félicitons la cour qui va le compter parmi ses membres, et les justiciables de la Corse qui peuvent être certains que l'opinion du nouveau conseiller sera toujours d'accord avec la justice et l'équité, et qu'elle ne fléchira jamais devant quelque considération que ce puisse être. — Mais si nous félicitons la Corse de cette nomination, nous devons exprimer toute la peine qu'elle nous fait éprouver; un bon magistrat est quelque chose de si précieux pour les justiciables, on est si heureux de pouvoir compter sur les qualités d'un homme qui tient tous les jours dans ses mains l'honneur, la liberté, la fortune de ses concitoyens, que son éloignement d'auprès de ceux qui avaient pu l'apprécier ne peut que leur faire éprouver un sentiment pénible. C'est ce sentiment que la nouvelle que nous annonçons a fait naître chez tous ceux qui connaissent M. Biadelli. — En nous quittant notre juge d'instruction emportera nos regrets, et nos vœux le suivront sur le siége souverain où il va s'asseoir. — Puisse-t-il garder de nous le souvenir que nous garderons de lui.

Cette nomination et celle de M. Clappier à la présidence laissent deux places vacantes à notre tribunal. Dieu fasse que le ministre de la justice soit aussi bien inspiré pour remplir ces deux vacances qu'il l'a été lorqu'il nous a donné notre président, et qu'il a rempli le siége de la cour de Bastia. »

Le local qu'occupe en ce moment le tribunal de commerce est des plus incommodes et des plus inconvenants. Pour peu que le temps soit mauvais il est inabordable, les eaux de la pluie et les matieres qu'elles entraînent, rendent très difficile pour ne pas dire impossible son accès. Le bruit que font différentes professions bruyantes, placées dans son voisinage, incommodent et gênent les juges et les avocats et pour peu que le temps soit obscur c'est à peine si l'on peut lire les pièces de la procédure. Mais ce n'est pas tout encore: le local est si petit que c'est à grande peine si le tribunal a à sa disposition toutes les pièces qui lui sont strictement nécessaires. En outre, ce local est encore trop éloigné du palais de justice dont il serait très bon qu'il fut rapproché le plus possible, dans l'intérêt de la prompte expédition des affaires, les avocats qui doivent parler devant le tribunal de commerce étant souvent encore occupés au palais de justice au moment où s'ouvre l'audience du premier et, pendant du temps à franchir la distance qui sépare les deux tribunaux, ils n'arrivent point à l'heure voulue. Ces inconvénients ont vivement frappé l'autorité supérieure du département et une décision à cet égard devait être prise. Il serait d'autant plus urgent de la prendre qu'il y a vacant en ce moment un local très convenable sous tous les rapports dans lequel il serait très facile d'installer le tribunal de commerce et qu'il conviendrait de ne pas laisser echapper cette occasion qui, plus tard, se représenterait difficilement. Il y a convenance et nécessité à ce que la justice commerciale soit logée d'une manière déli[illegible] et commode.

Le 28 au soir est entré dans nou[illegible] la pre[illegible] teau à vapeur de l'état le *Styx*; il po[illegible] vouer[illegible] le lieutenant-général, Pair de France, [illegible] T. Sebastiani. *(Journal de la [illegible]*

— Par ordonnance en date du 7 juin [illegible] cher, lieutenant colonel, directeur des [illegible] tions en Corse, a été élevé au grade de co[illegible]

L'on a commencé la semaine dernière les travaux de l'aile nord-est du collége royal. Ces travaux, qui termineraient ainsi les constructions à élever, doivent être poussés avec activité et l'entrepreneur a pris l'engagement de les avoir achevés dans trois mois. Cet engagement est facile à remplir, car on pourra appliquer à ces constructions un grand nombre d'ouvriers, aussitôt que le mur d'enceinte fini permettra à l'entrepreneur d'employer uniquement à l'aile du nord-est tous les bras dont il peut disposer. Nous désirons vivement que les promesses faites puissent être réalisées et nous l'espérons, si on y met de la bonne volonté et une surveillance active.

Par ordonnance royale en date du 22 juin M. Chais, procureur général à la cour royale de Bastia, a été nommé président de Chambre à la cour royale de Montpellier, en remplacement de M. Espic de Ginestet père, admis à la retraite.

Le successeur de M. Chais à Bastia n'est pas encore connu à ce qu'il parait.

Le dernier bateau de la correspondance a conduit à Bastia MM. le Comte de Gasparin, pair de France. M. Agenor de Gasparin, maître des requêtes, sont fils qui sont débarqués à Matinagio; M. Mottet ancien député et ancien procureur général près la Cour royale de Bastia; M. Juchereau de St-Denis, maréchal-de-camp en retraite; M. Biadelli, récemment nommé conseiller à la Cour Royale de Bastia.

La division navale commandée par l'amiral Hugon, et à laquelle s'était jointe la frégate la *Belle Poule*, sous les ordres de S. A. R. le prince de Joinville, a été rencontrée en mer, par un bâtiment de Bastia. La division se rendait à Naples.

— L'administration de la guerre vient de refaire, par ordre du ministre, le travail de distributions des gîtes et étapes pour toute la France. La carte et le livret des étapes, suivis jusqu'à présent, datent de 18[illegible], et, depuis cette époque, de nombreuses routes ont été ouvertes qui n'existaient pas. On a pu, dans beaucoup de cas, abréger le nombre des étapes, soulager les localités astreintes au logement militaire, et assigner de meilleurs gîtes aux soldats.

Le voyage à l'île d'Elbe, que nous avions annoncé, ne pourra avoir lieu par des motifs indépendants de la volonté de la compagnie Valerj. Des ordres qui devaient être donnés pour substituer de simples passavants à des passeports à l'étranger, n'étant point arrivés, la compagnie se trouve, bien qu'à contre-cœur, dans l'impossibilité d'exécuter un voyage qui avait trouvé une adhésion si générale. Ce contre temps, que rien ne pouvait faire prévoir, cause à la compagnie de vifs regrets que le public appréciera, sans aucun doute.

Nouvelles Diverses.

— Un officier appartenant à l'un des régiments en garnison à Lyon vient d'être transféré à l'hospice de l'Antiquaille, après avoir donné des signes non équivoques d'une aliénation mentale aussi bizarre que dangereuse. Indépendamment de la découverte qu'il prétendait avoir faite d'un moyen stratégique qui devait infailliblement [illegible] la gouttière une armée, il se croyait possesseur d'un [illegible]ret à l'aide duquel il pouvait ressusciter les [illegible] hommes et les chevaux après les avoir tués, et sa d[illegible] les rendre immortels. Il a voulu faire l'essai de ce procédé sur un de ses camarades et sur une dame qu'on a eu beaucoup de peine à retirer de ses mains.

— Un empoisonnement par absorption cutanée de laudanum vient d'avoir lieu. Un jeune homme a qui on avait ordonné un cataplasme imbibé de laudanum, ayant vidé toute la bouteille au lieu de quelques gouttes qu'il aurait dû employer, s'est endormi pour ne plus se réveiller.

ALGERIE. — Le gouverneur-général est arrivé le 11 juin à Alger, venant par terre de Mostaganem. Il était parti de cette dernière ville le 11 mai, avec la division d'Oran, à laquelle s'était réunie celle de M. le général Changarnier. La présence de nos troupes, qui paraissaient pour la première fois dans cette partie de l'Algérie, a déterminé la soumission des tribus dont on a traversé le territoire. Cette expédition a décidé en outre, la soumission de tous les Kabyles du versant nord de l'Atlas dans la Mitidja, des Beni-Menad, Soumata, Mouzaia, Beni-Macaoud, Beni-Salah, Beni-Micera, etc. Ces indigènes ont demandé, dit-on, le rétablissement des anciens marchés de la plaine, et tout porte à croire qu'avant peu, ils reviendront approvisionner la place d'Alger. Déjà l'on ressent l'influence de la paix qui s'établit; une denrée de première nécessité, la viande, a baissé depuis peu de jours d'environ deux tiers.

Dans quelques jours, l'armée recommencera ses expéditions pour achever son œuvre si bien commencée. On va opérer en grand et sur trois colonnes. M. le général Bugeaud en dirigera une en personne; les deux autres seront commandées par MM. les généraux Bar et Changarnier. Chacune de ces colonnes sera composée de six bataillons, avec la cavalerie et l'artillerie nécessaires.

ANGLETERRE. — La misère est à son comble dans les districts manufacturiers. A Glascow, la population affamée se jette avec avidité sur le pain que lui partage la charité publique. Des désordres d'une nature grave ont éclaté dans le village de Clare, près d'Ennis. La police, qui était d'abord parvenue à dissiper les rassemblements, fut bientôt après attaquée elle-même. Les troupes firent feu sur la masse, plus compacte que jamais; vingt-cinq coups de feu furent tirés; ils portèrent tous. La multitude irritée protesta qu'elle ne se soumettrait pas et que maintenant il fallait du sang! un détachement du 85e, arrivé de Limerick, est sous les armes dans son quartier. M. O'Connell a harangué le peuple et lui a promis qu'une enquête serait ouverte sur ces faits et conduite avec la plus grande vigueur. En effet, une enquête ordonnée par le coroner ayant établi que les troupes avaient fait feu sans ordre et même contrairement aux ordres des officiers, trente-huit hommes de la police ont été conduits en prison au milieu des vociférations et des exagérations de la populace. Une distribution de viande, faite à propos, paraît avoir ramené la tranquillité. M. Smith, envoyé par le gouvernement, va commencer immédiatement son enquête.

Le *Sun* annonce qu'un conseil de cabinet a été tenu brusquement et d'une manière inattendu. On croit qu'il a été provoqué par des nouvelles alarmantes arrivées au ministère de l'intérieur. Le cabinet est en proie à la consternation, moins encore à cause de ce qui est arrivé, qu'à raison de ce qu'on peut craindre. Les lettres de Manchester et d'autres districts sont vraiment déplorables; il n'y a pas d'espoir d'amélioration.

— Le massacre de la garnison de Ghurnee est confirmé par des nouvelles lettres.

— Un sous-officier du 22e régiment, qui occupe le camp de Kurachee, extrême frontière ouest du Sind, vers le Beloutchistan, écrit que le choléra fait d'affreux ravages dans ce corps. Dans l'espace d'un mois, le chef de musique, un sergent-major, 3 sergents, 130 soldats, 12 femmes et 20 enfants ont été emportés par le fléau. Les autres corps européens de la garnison ont aussi beaucoup souffert. Le 22e régiment s'était réfugié vers le rivage, les bains de mer ont exercé une influence très salutaire, et le nombre des décès journaliers a sensiblement diminué.

Pas un seul officier n'a été atteint par le choléra.

— On écrit de Londres au *Constitutionnel*, à la date du 20 juin:

« Le bruit est généralement accrédité que par un acte spontané de la reine, en vertu de sa seule prérogative, et sans initiative de la part des ministres, John Francis obtiendra une commutation de peine, et qu'il sera déporté à perpetuité. »

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Londres.

ETATS UNIS. — Les journaux de New-Yorck annoncent que la question des frontières est sur le point d'être arrangée. Les états du Maine et de Massachussets ont nommé des commissaires qui doivent s'entendre à ce sujet avec lord Ashburton. — Le 20 mai dernier, à la Nouvelle-Orléans, par suite de la dépréciation subite des billets de la municipalité, des troubles sérieux ont éclaté. Un rassemblement de deux mille hommes s'est rué sur les bureaux des courtiers de change, trois ont été forcés et livrés au pillage. On porte les vols à la somme de vingt mille dollars.

HAITI. — Les journaux des Etats-Unis annoncaient, il y a quelques jours, que la ville du Cap-Haïtien avait été entièrement détruite par un tremblement de terre, et que dix-mille personnes avaient péri. On a l'espoir que ces récits sont exagérés. Mais Haïti paraît menacé d'une catastrophe politique. Tout le sud de l'île est en révolte ouverte contre l'autorité du président Boyer, qui n'a pas voulu rendre compte de l'emploi qu'il a fait du trésor de Christophe et d'autres fonds publics. Le général Borcyle commande les insurgés.

— (*Par voie extraordinaire.*) *Le British Queen*, qui a quitté New-York le 7 juin, annonce que très-probablement la mission de lord Ashurton aura une issue favorable et à l'amiable. Le gouvernement de l'Inde fédéral a annoncé l'intention de faire quelques réductions dans la marine américaine, ou de moins de renoncer à l'augmentation projetée.

ÉCLIPSE DE 1842.

Voici quelles seront les circonstances de l'éclipse annoncée pour le vendredi 8 juillet prochain, dans quelques villes du midi où elle sera totale:

A Perpignan, elle commencera à 4 heures 33 minutes 24 secondes du matin; elle finira à 6 heures 43 minutes 47 secondes; elle sera totale entre 5 heures 46 minutes 14 secondes, et 5 heures 48 minutes 28 secondes. A Digne, commencement à 5 heures 7 minutes 12 secondes; fin à 7 heures 2 minutes 7 secondes; elle sera totale entre 6 heures 1 minute 8 secondes, et 6 heures 3 minutes 28 secondes.

Nous ne citons que ces deux villes, parce que c'est là où la distance des astres sera la plus courte. Cette distance sera, pour Perpignan, de 1 seconde de 4/10, et pour Digne, 1 seconde 4/10. C'est aussi à Perpignan que M. Arago se rend pour observer l'éclipse, assisté de deux élèves astronomes de l'Observatoire. M. Eugène Bouvard est chargé d'aller à Digne et de s'y installer avec ses instruments.

La portion du territoire français sur laquelle

l'ombre de la lune tombera de manière à cacher totalement le soleil, est marquée par deux lignes nettement indiquée dans une carte dressée à cet effet par M. Arago. La ligne septentrionale passe un peu au sud de Die en Dauphiné, d'Alais, de Pamiers, de Bagnères, de Luchon. La ligne méridionale est un peu au sud de Nice et de Toulon. Les villes de Foix, Narbonne, Carcassonne, Montpellier, Avignon, Orange, Cap, Briançon, Aix, Marseille, Draguignan, sont comprises entre ces limites. L'éclipse sera *centrale* et *totale* à Digne et à Perpignan. La zône où l'eclipse sera totale, s'étend aussi sur le midi du Portugal, l'Espagne, les États sardes, la Lombardie, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Russie.

C'est vers le 54e degre de latitude, a l'entrée de la Sibérie, que cette zône atteint sa plus grande latitude boréale; elle se dirige alors vers l'équateur en traversant le midi de la Sibérie, la Mongolie, et le nord de la Chine. Cette éclipse sera visible en totalité ou en partie dans toute l'Europe, dans toute l'Asie, sauf quelques contrées méridionales, dans le nord de l'Afrique et une partie de la Nouvelle-Hollande.

Le Gérant N. TARTAROLI.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 25 juin au 1er juillet 1842.

ARRIVÉES.

Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Caguano. gondole Annonciation, c. Francioni, v.
Caghano. gondole St-Jean-Bapt, c. Antonorsi, v.
Livourne. goëlette de l'État Etoile, c. Sauvan, lieutenant de vaisseau.
Livourne. bœuf Assomption, c. Bertocci, avoine.
Marseille. b-goëlette Conception, c. Moneglia, d.
Pronete. gondole St Pierre, c. Smitter, vin.
St-Pellegrino. felouque Ve des Carmes, c. Puccio, planches.
Pronete. gondole St-Erasme, c. Dominici, char.
St-Pellegrino. b-goëlette Antoinette, c. Lota, b.
Ajaccio. b. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Civitavecchia. leuth Conception, c. Gabrielli, fromage et pâtes.
Livourne. mistick Assomption, c. Thiers, div.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Macinaggio. gondole St-Jean, c. Agostini, vin.
Macinaggio. gondole St-Clément, Damiani, vin.
Fiumorbo. bœuf Précurseur, c. Cardella, écore.
St-Pellegrino. gond. Assomption, c. Guaitella, b.
Pronete. gondole Annonciation, c. Dominici, v.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Tonlon. b. à v. Liamone, c. Valzi, dépêches.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, vin.

DÉPARTS.

Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, divers.
Marseille. br.-goëlette St-Antoine, c. Guasco, d.
Ajaccio. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Toulon. bat. à vap. Liamone, c. Valzi, dépêch.
Livourne. bœuf Assomption, c. Bertocci, lest.
St-Florent. br.-goëlette Printemps, c. Valzi, futailles vides.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Gênes. felouque Ve des Carmes, c. Puccio, pl.
Fiumorbo. gondole Lavasina, c. Semidei, div.
Portovecchio. br.-goëlette Conception, Raffucci, lest.
St-Pellegrino. goëlette St-Joseph, c. Mécolin, l.
Livourne. gondole Miséricorde, c. Gentili, lest.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Giorgi, diverses.
Fiumorbo. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.

AUBERT et Cie, place de la Bourse, 29. — LAVIGNE, rue du Pont-Saint-André, 1.

Prix : 1 FR. le volume.

COLLECTION COMPLÈTE EN 25 VOLUMES, DESSINS PAR GAVARNI, H. MONNIER, DAUMIER, TRIMOLET, ALOPHE, ETC.

PHYSIOLOGIES

En envoyant un Mandat de 25 francs on recevra (franco) la Collection des 25 Physiologies.

Physiologie du BARBIER, par Maurice Alhoy. Illustr. de LA GRISETTE, par Louis Huart.
Physiologie du DÉBARBEUR, par Maurice Alhoy. Illustr. de L'ÉCOLIER, par Édouard Ourliac.
Physiologie du BAS-BLEU, par Frédéric Soulié. Illustr. de L'HOMME DE LOI, par un Homme de Plume.

Physiologie du VOYAGEUR, par Maurice Alhoy. Illustr. de LA LORETTE, par Maurice Alhoy.
Physiologie du TAILLEUR, par Louis Huart. Illustr. de LA PORTIÈRE, par J. Rousseau.
Physiologie du MUSICIEN, par Albert Cler. Illustr. de LA PARISIENNE, par Tax. Delord.
Physiologie du CHASSEUR, par Deyeux. Illustr. du MÉDECIN, par Louis Huart.
Physiologie du FLANEUR, par Louis Huart. Illustr. de L'ÉTUDIANT, par Louis Huart.

Physiologie du BOURGEOIS, par Henry Monnier.
Physiologie de L'HOMME MARIÉ, par H. de Balzac.
Recueil du PROVINCIAL, par P. Durand (Eugène Guinot).
Illustr. de L'EMPLOYÉ, par P. de Kock.
Illustr. du GARDE NATIONAL, par Louis Huart.
Illustr. du CRÉANCIER, par Maurice Alhoy.
Illustr. de LA FEMME la plus MALHEUREUSE, par Édouard Lemoine.
Illustr. du TROUPIER, par Marco-St-Hilaire.
Illustr. de L'HOMME A BONNES FORTUNES, par Édouard Lemoine.

PHYSIOLOGIE DU FLOUEUR, PAR CHARLES PHILIPON.

Prix : 1 FR. le volume.

PHYSIOLOGIE DU BAL.

Prix de ces 2 volumes : 2 FR.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 9 JUILLET 1842. — Ce Journal paraît tous les Samedis. — NEUVIEME ANNEE, N° 28.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp.e Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour *l'Insulaire Français*.

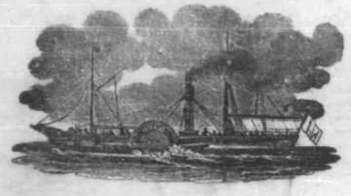

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

Pour un an	16 fr.
Pour six mois	8
Pour trois mois	4
Pour le continent	20
Pour l'étranger	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

Les dépêches télégraphiques suivantes sont arrivées cette semaine de Paris à Bastia.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES DE PARIS.

du 1er juillet 1842 à 3 heures 1/2 du soir.

Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet de la Corse :

M. le Maréchal Sebastiani n'est plus à Paris. Je ne doute pas qu'il ne désavoue ceux de ses amis qui veulent le porter à Bastia. Vous pouvez les désavouer en son nom.

Du 4 juillet à 8 heures du soir.

Combattez énergiquement et publiquement toute autre candidatureque celle de M. Agénor de Gasparin, pour le collége de Bastia.

La candidature de M. le maréchal Sebastiani est mise en avant à Bastia sans son aveu; je vous autorise à démentir tous les bruits contraires : on abuse du nom du maréchal dans l'intérêt d'une intrigue, attachez-vous à la déjouer.

En vérité la tête tourne, on croit rêver quand on observe ce qui se passe autour de nous. Nous avons vu, au grand jour des élections, bien des administrations en émoi, mais jamais nous n'avons assisté à un spectacle tel que celui qui nous est donné en ce moment. Les autorités semblent saisies de vertige : partout, sur les grands chemins, dans les lieux publics, ce ne sont qu'estafettes, missives, dépêches : le télegraphe agite ses longs bras, il disserte, il devient rhéteur, il agence, et enjolive des phrases. Qu'y a-t-il donc? Qu'est-il arrivé? Le collége électoral de Bastia se pose-t-il en état d'hostilité flagrante avec le gouvernement? S'agit-il de la nomination de MM. de Cormenin, Arago, de quelque autre radical renforcé? Eh! non, mon Dieu! non : il s'agit tout simplement de M. le Maréchal Sebastiani, et de sa double candidature. Oh! certes, c'est bien la peine de se donner tant d'agitation pour nous empêcher de préférer un pareil choix à l'élection d'un jeune candidat, qui peut être recommandable par ses qualités privées, mais qui n'est connu dans ce pays, éminemment catholique, que comme un ardent missionnaire du protestantisme le plus outré?

Sous la Restauration, M. Royer-Collard fut nommé par sept départements : M. le ministre des travaux publics frappe en ce moment à la porte de deux colleges : aujourd'hui, à cette heure peut être, les électeurs de Chauny et de Béziers écrivent sur leurs bulletins le nom de M. Barrot : et M. Berryer! Et M. Chevalier! et tant d'autres! Nous seuls, propriétaires de Bastia, nous, électeurs de l'arrondissement qui a vu naitre M. le Maréchal Sebastiani, *tous prêts à lui donner* une nouvelle marque d'estime, de respect, de confiance, nous éveillons des soupçons injurieux, nous excitons toutes les antipathies du pouvoir qui s'agite, qui menace, qui gronde, comme si nous étions à la veille de quelque calamité publique, comme si *l'émeute sinistre* avait arboré *sur nos murs* son drapeau victorieux et sanglant!

Mais quelle est donc la cause de ce déchaînement imprévu? Est-il vrai qu'on abuse du nom du Maréchal dans l'intérêt d'une intrigue? Eh quoi! lorsque, dans une discussion toute récente, la conduite de notre glorieux compatriote a été l'objet à la tribune de perfides insinuations, il nous sera interdit, à nous, de le relever de ces attaques, d'opposer nos manifestations solennelles à la calomnie qui le poursuit, de le venger enfin de ses détracteurs par nos suffrages, seule réparation qu'il puisse accepter, parce qu'elle est seule digne de lui!

Lorsque notre ville, arrêtée par le défaut de port dans ses accroissemens rapides, appelle la sollicitude du Gouvernement sur *cette question de vie et de mort pour elle*, il ne nous sera pas permis de choisir pour organe de nos besoins et de nos vœux, notre plus illustre concitoyen, et de l'intéresser ainsi doublement au succès de nos réclamations, *d'où dépend désormais tout notre avenir?*

Et nous sommes des intrigans, parceque, cédant au désir bien connu des populations, et obéissant à la fois à nos sentimens et à nos intérêts, nous aurons investi M. le Maréchal Sebastiani de la double représentation du pays! Ah! vous ne le croyez pas, vous-mêmes! Vous, contre les quels il nous serait cependant si facile de récriminer!

Allez essayer sur d'intègres fonctionnaires l'effet de vos impuissantes menaces, de vos ridicules proscriptions! Allez, mais n'oubliez pas qu'en abjurant ainsi votre passé, en vous jetant dans un avenir inconnu, vous vous préparez à la fois des remords et des regrets.

Le port de Bastia est en ce moment à peu près vide. Notre ville, qui jusqu'ici a joué de malheur dans la question si importante de son port, pourrait bien voir arriver en ce moment un inspecteur des ponts-et-chaussées. Celui-ci ne manquerait pas, sans doute, de dire que notre misérable crique est plus que suffisante pour les besoins du commerce de notre place. Nous espérons bien cependant qu'une conclusion semblable ne serait point admise et c'est pour éviter une déduction de ce genre que nous constatons ici ce fait de la solitude de notre port, pour que l'on ne croie point que cet état exceptionnel soit l'état ordinaire. Au reste cette solitude s'explique par une raison qui combat fortement pour l'aggrandissement de notre port. Si tous nos navires sont dehors, c'est qu'ils sont occupés par le commerce de notre place qui, par suite de cette circonstance, se trouve dans l'impossibilité de faire de nouveaux chargements, l'exiguité de notre port ne permettant point à nos armateurs de construire de nouveaux bateaux, qui ne trouveraient point d'asyle dans notre pauvre crique. C'est là la seule conséquence qu'il faille tirer de sa solitude d'aujourd'hui.

Le ministre du commerce vient de présenter à l'approbation du roi une ordonnance royale qui introduit différentes modifications importantes dans les droits à l'entrée sur différentes matières, et surtout sur les fils de lin et de chanvre et sur les tissus confectionnés avec ces fils. Cette même ordonnance contient les deux dispositions suivantes relatives spécialement à la Corse.

CHEZ LES FRÈRES FABIANI A BASTIA.

Papier lettres, coquille, couronne, poulet, blanc, azuré, de couleurs et de deuil.
Papier de tous formats.
Plumes d'oie, métalliques et de corbeau.
Boîtes pour mathématiques.
— de couleurs fines pour miniature.
Cadres dorés pour tableaux.
Pains à cacheter glacés.
Enveloppes de lettres.
Cadres et Ivoires a portraits.
Encre à marquer le linge et toutes les fournitures de bureau.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 2 au 8 juillet 1842.

ARRIVÉES.

Philippe-ville. trincaderve Jeune Cléante, cap. Sanguinetti, lest.
St-Pellegrino. goëlette St-Joseph, c. Mecolin, pl.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Porto-ferrajo. gondole Vierge du bon voyage, c. Ducci, pâtes.
Marciana. gondole St-François, c. Falsi, pâtes.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Macinaggio. gondole St Simon, c. Filippi, vin.
Macinaggio. gondole Trinité, c. Cervoni, vin.
Macinaggio. gondole Mre Letizia, c. Franceschi, v.
Marseille. br.-goëlette Assomption, c. Guaitella,
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Rade d'Hyeres. Tartane St-Louis, c. Prebois sel.
Livourne. Bœuf Assomption, c. Batucci, div.
Livourne. gondole Miséricorde, c. Gentili, div.
Toulon. bat. à vap. Liamone, c. Valzi, dépêch.
Macinaggio. gondole Cœur de Jésus, c. Defandini, vin.
Ajaccio. Bœuf St-Joseph, c. Nicolai. planches.
Gênes. bœuf Jésus Marie, c. Bausse, tris es pâtes.
Ile-Rousse. bœuf Conception, c. Loquenti, leit.

DÉPARTS.

Livourne. bœuf Précurseur, c. Cardella, écorse
Marseille. goëlette Constance, c. Bogliano, div
Padulella. bœuf Ve des Carmes, c. Figallo, lest.
Cagnano. gondole Conception, c. Damiani, lest.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota,
Toulon. bat. à vap. Liamone, c. Valzi, dépêches
A la mer. goëlette de l'Etat Etoile, Sauvan, lieut. de vaisseau.
A la Plage. gondole Annonciation, c. Dominici, lest.
Cagnano. gondole St-Joseph c. Preziosi, id
Marseille. goëlette Antoinette, c. Lota, div.
Aleria. gondole St-Joseph, c. Bonelli, div.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota,
Centuri. gondole Désir, c. Valerj, lest.
Livourne. goëlette St-Joseph, c. Mecolin, lest.
Prunete. gondole St-Pierre, c. Smitter, lest.
Pronete. gondole St-Erasme, c. Dominici, lest.
Prometo. gondole St-Antoine, c. Giorgi, lest.
Livourne. gondole Assomption. c. Guaitella, l.
Livourne. bat. à vap. c. Valzi,
Porto-Ferrajo. gondole St François-f c. Fossi, l.
A la Plage. gondole Jeune Clément, c. Sanguinetti, lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

AUBERT et Cie, place de la Bourse, 29. — LAVIGNE, rue du Paon-Saint-André, 5.

PHYSIOLOGIES-AUBERT

COLLECTION COMPLÈTE EN 25 VOLUMES, DESSINS PAR GAVARNI, H. MONNIER, DAUMIER, TRIBOLET, ALOPHE, ETC.

En souscription aux Bureaux de l'Entreprise, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger, qui recevra (franco) la 1re collection des 25 Physiologies.

Prix : 1 Fr. le volume.

Physiologie du DÉBARDEUR, par Maurice Alhoy. — Illustration de l'ÉCOLIER, par Edouard Ourliac.
Physiologie du VOYAGEUR, par Maurice Alhoy. — Illustration du TAILLEUR, par Louis Huart.
Physiologie du MUSICIEN, par Albert Cler. — Illustration du CHASSEUR, par Beyeux.
Physiologie du FLANEUR, par Louis Huart. — Illustration de l'HOMME MARIÉ, par P. de Kock.
Physiologie de l'EMPLOYÉ, par M. de Balzac. — Illustration du CRÉANCIER, par Maurice Alhoy.
Physiologie du TROUPIER, par Marco-St-Hilaire. — Illustration de l'HOMME A BONNES FORTUNES, par Edouard Lemoine.

PHYSIOLOGIE DU FLOUEUR, PAR CHARLES PHILIPON.

Chacun de ces petits volumes est imprimé avec le plus grand soin sur papier vélin satiné, dans le format in-18 anglais, et orné de 12 vignettes.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 17 JUILLET 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 29.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris le 13 juillet 1842, 8 heures du soir.

« Le Ministre de la Guerre,

« A MM. les Lieutenants-Généraux, Commandant les divisions militaires.

« Le Duc D'Orléans vient de mourir des suites d'une chute de voiture; l'armée partagera la douleur, que cause au Roi et à la France, la perte d'un Prince qui avait si souvent partagé ses fatigues et ses périls.

« Vous ferez prendre le deuil, sur le champ, aux troupes sous vos ordres : les drapeaux et les étendards seront voilés jusqu'à nouvel ordre, ainsi que les tambours et les trompettes.»

Signé — Ch. Lemaistre.

Pour copie conforme.
Le Chef d'Etat-major,
Cte A. de TUSSAC.

La désastreuse nouvelle, que nous reproduisons, a frappé d'une profonde stupeur tous les habitans de Bastia. C'est que ce déplorable malheur n'atteint pas seulement cette royale famille, qui a confondu ses destinées avec celles de la France et qui, depuis douze ans, a passé par de si dures et de si cruelles épreuves; ce déplorable malheur frappe la France dans ses intérêts les plus sacrés, dans ses affections les plus intimes. Cette catastrophe, déjà si amère, si terrible en elle-même, l'est encore bien davantage par les conséquences qu'elle pourrait entraîner après elle, si la providence, qui nous a déjà accordé une si visible protection, ne veillait encore sur nous. Puis il est impossible de ne pas revenir sur les affreuses douleurs qui ont dû assaillir le cœur du roi, déjà si cruellement éprouvé par tant de calamités, le cœur de cette reine héroïque, ce modèle de toutes les vertus, qui nous a montré tout ce qu'une âme de mère et d'épouse pouvait supporter d'angoisses sans se briser; le cœur de cette jeune épouse qui, quoique étrangère, a si vite adopté les goûts, les affections et les mœurs de sa nouvelle patrie, à laquelle elle donnait, elle aussi, l'exemple de tant de vertus et de dévouement à toutes ses souffrances comme à toutes ses gloires; infortunée princesse associée si malheureusement et si complètement à toutes les douleurs de sa famille et de sa patrie adoptives; la douleur publique se mêlait ici à la douleur de cette royale famille qui semble n'être montée si haut, n'avoir accepté un si lourd fardeau que pour être éprouvée plus cruellement. Ici c'est un malheur national qui nous atteint dans notre présent et qui nous menace dans notre avenir. L'abîme des révolutions semblait à jamais fermé pour nous; le roi et ses fils étaient autour de nous comme une garantie indestructible de stabilité et de progrès réguliers. La rage des assassins avait échoué devant cette nombreuse famille, dont les membres se protégeaient les uns les autres, pour le bonheur et la prospérité de la France. Aujourd'hui, par une épouvantable calamité, ce faisceau est entamé. Espérons cependant que le roi, qui a résisté à tant de douleurs, trouvera dans son cœur de roi assez de force pour supporter cet immense malheur qui frappe le père et la nation, et que l'affliction nationale l'aidera à ne point plier sous le fais. Nous comprenons la perte que nous avons faite, nous la comprenons dans toute son étendue et c'est parceque nous la comprenons ainsi, que nous ne pouvons repousser de nous les sombres inquiétudes que pourrait nous inspirer l'avenir, si nous n'avions confiance dans les destinées de la France.

Le Duc d'Orléans, dont la vie vient d'être si cruellement tranchée, était, par son éducation, par ses habitudes, par la part qu'il avait prise aux affaires de l'administration comme à celle de la guerre, le plus capable et le plus digne de poursuivre l'œuvre que son père a si noblement et si heureusement commencée. Fort de ces exemples et de cette tradition, il aurait continué, sans secousses et sans interruption, la tâche entreprise. Mêlé de bonne heure à nos soldats, les ayant suivis sur tous les champs de bataille, ou il y avait des dangers et de la gloire à partager, sous les murs d'Anvers, en Algerie, le Duc d'Orléans avait conquis par ses brillantes qualités, sa valeur et son intrépidité, l'affection et la confiance de l'armée, sous les auspices de laquelle il avait reçu le baptême du sang. L'armée avait saluné avec enthousiasme ce prince, qui ne reculait devant aucun danger et qui partageait la vie du soldat, pour mieux défendre ses droits et protéger son avenir. Habile, éclairé, il avait aussi senti que les arts de la paix, que les sciences et l'industrie, le commerce et l'agriculture avaient des droits à son attention et, dans plusieurs circonstances, il avait prouvé qu'il était aussi capable de comprendre et de protéger ces intérêts que ceux de l'armée. Il avait ainsi embrassé, dans une affection commune, tout ce qui fait la force, la prospérité, l'avenir et la gloire de la France. Digne fils de son auguste père, il aurait poursuivi sa mission. Toutes ces brillantes espérances, ces consolantes assurances, qui nous promettaient tant de sécurité, tout a été brisé en un moment et le deuil le plus amer est venu voiler cet avenir, qui, il n'y a qu'un moment, nous semblait si beau et si rassurant.

Si cette perte affreuse est un malheur incalculable pour la France, combien la Corse doit elle plus profondément en être affectée, elle qui avait trouvé dans le Prince royal un cœur chaleureux et dévoué, qui avait compris ses besoins, pressenti ses destinées et qui, dans son voyage au milieu de nous, avait trouvé de ces paroles et de ces actes qui unissent à jamais un pays à un homme et qui, en Corse, surtout, inspirent et commandent de ces dévouements inébranlables, qui attachent deux existences pour ne plus les séparer. Le Prince royal, qui était un ami, un père pour nous; qui nous entourait de son affection de prédilection, qui avait si noblement apprécié la brillante valeur de notre jeunesse, son coup d'œil sûr, son intrépidité à toute épreuve, et qui aimait à être entouré de soldats sortis du milieu de nous, ce Prince royal était pour la Corse plus qu'un prince, plus que l'héritier de la plus belle couronne du monde, il était notre espérance la plus chère, notre affection la plus intime : nous nous reposions avec confiance sur lui du soin de notre avenir. Aussi est-ce au plus profond de l'âme que nous avons ressenti le terrible contre-coup de cet affreux accident et cette affection réciproque, dont nous étions si fiers et si heureux, ne nous fait que plus cruellement comprendre la douleur du père et de la mère de celui qui nous avait adoptés comme ses enfants, l'immense affliction de cette jeune épouse, sur qui reposaient aussi tant d'espérances et qui saura, nous n'en doutons pas, donner à ses jeunes fils les leçons qui feront revivre les vertus du père et de l'aïeul : Royale famille, qui, par ses douleurs et ses calamités, semble s'unir plus intimement à la France et conjurer, par ses propres malheurs, les malheurs qui menaceraient le pays.

A ce nouveau et rude coup qui nous frappe si cruellement, ne comprendrons nous que nous avons besoin, plus que jamais, en France, de renoncer à nos divisions mesquines, à nos petites rivalités et de nous unir pour conjurer les dangers que les partis extrêmes chercheront à faire naître de la situation nouvelle, que fait pour notre pays ce terrible événement : tentatives criminelles et insensées qui viendront, nous n'en doutons pas, se briser contre l'inflexible volonté du pays, qui ne veut point détacher son avenir de celui de cette famille, qui a tant fait pour elle, tant souffert pour elle. Pour alléger, si c'est possible, la douleur du roi, qui voit, tout-à-coup, se briser tant d'espérances légitimes d'avenir, qu'il avait formées avec nous, il ne faut rien moins que l'accord de tous les bons Français, de tous ceux qui font passer la prospérité de leur patrie par dessus les exigences puériles de leur amour-propre ou les calculs égoïstes d'une ambition sans entrailles. Quand une catastrophe vient à frapper une nombreuse famille, tous ses membres se rapprochent, s'unissent et se confondent pour conjurer de nouveaux malheurs et pour supporter avec plus de résignation le malheur présent. N'est-ce donc pas là le sentiment et le besoin que nous devons tous éprouver aujourd'hui?

Paul Rochette.

Le Duc d'Orléans était de retour depuis peu à Paris d'un voyage qu'il avait fait dans l'est, à Metz, où il était allé inspecter les batteries d'artillerie qui devaient se rendre à un camp de manœuvre. De retour à Paris, il avait conduit sa jeune et infortunée épouse aux eaux de Plombières, où il était resté lui-même trois jours. De là il était revenu encore à Paris, qu'il devait quitter une seconde fois, le 13 la veille de sa mort, pour aller reprendre la duchesse et se rendre avec elle à Strasbourg, où il était attendu par la ville, dont le conseil avait voté une forte somme pour recevoir dignement l'héritier de la couronne et son épouse. C'est sans doute dans ce voyage de Paris à Plombières que sera arrivé le terrible malheur que nous déplorons si amèrement aujourd'hui.

Les électeurs de la Corse viennent de nommer leur député, L'arrondissement d'Ajaccio a, encore une fois investi de sa confiance à la presqu'unanimité l'illustre maréchal qui le représente depuis si long temps. M. Agénor de Gasparin a été élu à Bastia.

Les amis de M. le maréchal Sebastiani avaient d'abord eu le projet, en l'adoptant dans les deux colléges, de lui donner une nouvelle marque de dévouement et de reconnaissance; ce projet avait été accueilli avec enthousiasme par le pays. Tout portait à croire que l'administration se serait associée à cette manifestation spontanée, en faveur d'un personnage aussi éminent, d'autant plus que cette élection dans l'arrondissement de Bastia n'étant que provisoire, devait laisser bientôt une place vacante au candidat désigné par le ministère.

L'administration au contraire, a montré, pour s'opposer à cet élan patriotique, un zèle et une activité dont elle n'a jamais donné l'exemple. Missives trompeuses envoyées à Paris pour induire le ministère en erreur sur les intentions des électeurs qui avaient proposé la candidature du maréchal; insinuations malveillantes contre les personnes les plus honorables du pays; enfin chose inouie! le chef de l'administration quittant son poste, à la veille des élections, pour venir à Bastia jurer un pacte d'alliance avec les hommes que depuis dix ans il stygmatisait des qualifications les plus outrageantes.

Malgré toutes ces manœuvres, l'élection du maréchal était assurée; mais comme il ne pouvait être question d'une lutte électorale, les amis du maréchal ont jugé convenable de retirer son nom, attendu que cette nomination ne pouvait avoir de prix à ses yeux qu'autant qu'elle aurait réuni la presqu'unanimité des suffrages.

Toutefois un grand nombre d'électeurs éprouvant de la répugnance à nommer M. de Gasparin étranger au pays et signalé par Monseigneur l'évêque lui-même à cause de son zele outré pour la religion protestante, et indignés de la conduite de l'administration, ont porté leurs voix sur M. le général Juchereau, corse de naissance et de sentimens et très attaché au gouvernement et à la dynastie de juillet. Cet honorable général avait obtenu à la première épreuve 70 suffrages contre 85.

Le *Journal des Débats*, journal gouvernemental, a mieux compris que quelques électeurs de la Corse le témoignage d'affection qui avait été provoqué en faveur du maréchal Sebastiani, témoignage qui nous aurait encore plus honorés que l'illustre maréchal lui-même. Le *Journal des Débats* a reproduit notre article qui appuyait la candidature du maréchal. Nous notons ici cette preuve de sympathie, qui répond à bien des attaques injustes et qui montre qu'à Paris, pour les amis mêmes les plus dévoués à l'administration actuelle, cette candidature était digne et honorable. Pourquoi ne nous sommes nous pas montrés à Bastia aussi intelligents qu'à Paris de nos intérêts de nos devoirs et de notre gloire?

ÉLECTIONS DE 1842.

Corse. — *Ajaccio*, Nombre des votans 117. M. le maréchal Sebastiani, candidat constitutionnel 97 voix; M. Abatucci, candidat de l'opposition 19, voix perdue 1. En conséquence M. le maréchal Sebastiani a été proclamé député. *Bastia*. Nombre des votans 155. M. Agénor de Gasparin, candidat constitutionnel 101; M. Jucheareau-de-St-Denis, candidat constitutionnel 54. En conséquence M. Agénor de Gasparin a été proclamé député.

Bouches-du-Rhone. — *Marseille*, MM. Berryer, Reynard, de Surian, réélus. — *Arles*, M. de Grille, *idem*. *Aix*, M. Thiers, réélu. — *Tarascon*, M. Gras-Préville, réélu.

Hérault. — *Montpellier*, MM. de Larcy, Zoé Granier, réélus. — *Saint-Pons*, M. Florei, ancien préfet de Toulouse, en remplacement de M. Azais. — *Lodève*, M. Viger, premier président, en remplacement de M. Charamaule de la gauche. — *Béziers*, M. Debès.

Lozère. — *Mende*, M. de Larque, réélu. — *Florac*, M. le général Meynadier, *idem*.

Vaucluse. — *Avignon*, M. le baron de Montfaucon, réélu. — *Apt*, M. Teste fils, en remplacement de M. Mottet

Gard. — *Nismes*, (*intra-muros*) M. Béchard, réélu. — *Nisme*, (*intra-muros*) Teulon, réélu. M. *Alais* M. Felix de la Fa..elle, candidat nouveau, constitutionnel. — *Uzès*, M. Teste, ministre des travaux public, réélu. — *Vigan*, M. de Chabeau-Latour, réélu.

Var. — *Brignolles*, M. Pascalis, candidat constitutionnel. — *Toulon*, MM. Clapier et Denis, candidats constitutionnels.

Le Globe fait les remarques suivantes sur les opérations préparatoires des bureaux de Paris.

« Le résultats des premières opérations relatives à la formation des bureaux est favorable au parti conservateur: sur les douze colléges de Paris, il il a obtenu des majorités considérables en faveur de ses candidats sortans et il a des chances pour avoir encore, à trois colléges, la majorité contre ses concurrents, députés sortans de l'opposition.

» A St-Denis le parti conservateur a obtenu une immense majorité et son candidat passera demain au premier tour de scrutin.

En somme, le parti conservateur renommera, à Paris, tous ses députés sortans; il a encore des chances contre ses adversaires à trois colléges, et à Saint Denis il prendra la place d'un député de l'opposition.

En deux mots il garde son terrain; il en a conquis déja sur l'opposition, et il a des chances pour en conquerir de nouveau.

La distribution des prix aux élèves du collége de Bastia aura lieu mercredi prochain, 20 juillet, à 2 heures du soir, dans l'église St-Charles.

Le conseil municipal avait offert un banquet à M. Agénor de Gasparin, député nouvellement élu. Mais aussitôt que la nouvelle du déplorable événement annoncé à Bastia vendredi soir, par dépêche télégraphique, a été connue, l'on a renoncé par un mouvement spontané et réciproque, à une manifestation publique, rendue impossible par suite d'un aussi grand malheur que celui que nous déplorons tous.

Les conseils d'arrondissement sont convoqués le 25 juillet prochain, pour la première partie de leur session. L'année dernière cette session n'a pu avoir lieu pour l'arrondissement de Bastia, les membres présents étant au dessous du nombre fixé par la loi. En sera-t-il de même cette année? Ce découragement, explicable jusqu'à un certain point, mais injustifiable cependant, qui avait arrêté douze des membres du conseil d'arrondissement dans l'accomplissement d'un devoir rigoureux, persévera-t-il cette année encore et ne comprendra-t-on pas que le pire moyen d'obtenir le redressement de griefs légitimes c'est de s'abstenir. Se renfermer dans la dignité très contestable d'une bouderie de mécontentement, ce n'est pas faire avancer la cause d'un pas, c'est tout bonnement signer son abdication et renoncer aux droits que vous donne la loi, aux devoirs qu'elle impose. Or, quand on a accepté ou sollicité de la part de ses concitoyens le mandat difficile et honorable de défendre leurs intérêts, il ne faut point déserter ce poste de confiance, ou si l'on croit, à tort ou à raison, que la position acceptée n'est pas tenable ou ne peut produire aucun résultat efficace, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de remettre entre les mains de ses commettans les pouvoirs qu'on leur avait demandés.

La réussite n'est partout aujourd'hui qu'au prix de longs efforts sans cesse repétés. Rien ne s'improvise et ce n'est qu'après des difficultés sans cesse renaissantes, des luttes de chaque jour, des combats de chaque instant que l'on peut obtenir ce que l'on désire. La vie politique comme la vie administrative est devenue sérieuse et pénible; il faut en accepter toutes les charges comme tous les bénéfices. Il ne suffit pas d'avoir raison, d'avoir pour soi le bon droit et la justice. Il faut en convaincre tout le monde. Seulement ce bon droit et cette justice doivent vous décider à entreprendre la lutte, vous donner la force de la soutenir et vous la rendront, tôt ou tard, fructueuse. Aujourd'hui le bon droit finit, tôt ou tard, par se faire reconnaitre. Il faut donc de la persévérance, de la tenacité. C'est là la condition du succès.

Assez de questions importantes et du plus grand intérêt sont à l'ordre du jour pour l'arrondissement de Bastia, pour que le conseil d'arrondissement s'en occupe activement et transmette ses vœux longuement motivés au conseil général. Il faudra bien qu'à la longue ce dernier, qui, après tout est animé d'excellentes intentions, finisse par les prendre en considération. Ainsi la question du Port de Bastia est capitale pour Bastia, pour l'arrondissement, pour la Corse. Pourquoi le conseil d'arrondissement ne viendrait-il pas joindre ses vœux à ceux du conseil municipal de Bastia et hâter, de son adhésion, l'achèvement d'une œuvre qui, aujourd'hui, devient plus importante que jamais, plus pressée que jamais. Aux portes de Bastia, s'élève un haut fourneau qui, bientôt, va nécessiter un grand concours de bâtiments pour le transport du combustible, du minerai et du fer, et le port de Bastia sera hors d'état de suffire à ces besoins, si on ne s'occupe pas de donner une solution à cette question. L'industrie naissante, dont nous parlons, qui doit déverser dans l'arrondissement des capitaux nombreux, qui contribueront si puissamment à la prospérité de notre pays, serait donc entravée, dès sa naissance, si on ne s'occupait enfin de lui fournir l'espace dont elle a besoin pour se développer et s'étendre. C'est ici un devoir rigoureux pour le conseil d'arrondissement de représenter au conseil général l'urgence d'une amélioration si longtemps attendue et que le conseil général a sollicitée lui-même à diverses reprises. La route du Nebbio, sur laquelle nous avons appelé plus d'une fois l'attention publique, mériteaussi de fixer l'attention des conseils d'arrondissement

L'INSULAIRE FRANÇAIS.

autres questions non moins importantes sont à ordre du jour et auraient besoin, pour être amenées à bien, de l'appui et du concours des corps qui représentent plus directement le pays lui-même. Notre agriculture, par exemple, est dans l'enfance; la routine, les mauvaises habitudes, le défaut de bons exemples d'émulation, sont là pour l'arrêter dans son infériorité; pourquoi le conseil d'arrondissement ne provoquerait-il pas l'établissement de comices agricoles qui, par leurs travaux, leurs réunions fréquentes, contribueraient énergiquement à la réalisation de progrès qui sont si nécessaires pour doter notre pays de la prospérité qui l'attend. C'est en prenant l'initiative de toutes les mesures bonnes et utiles, que le conseil d'arrondissement trouvera un remède au découragement qui semble peser sur lui et qu'il donnera au pays, qu'il représente, dont il est le défenseur, la part de concours qu'il lui doit. Le conseil général ne pourra pas ne pas, s'associer à ses tentatives et dans cette noble émulation tout le monde y trouvera son compte et la dette de tous sera convenablement, utilement payée. Aidons nous donc enfin sérieusement nous mêmes, si nous voulons qu'on vienne à notre aide. Notre avenir est à ce prix, nous ne cesserons de le répéter.

On nous écrit de San Martino le 11 juillet :

« Notre éclipse de vendredi dernier n'a pas eu en apparence tout l'effet qu'elle aurait pu produire, si elle avait eu lieu à une heure plus avancée. Le soleil levé depuis peu de temps n'avait pas encore acquis toute sa splendeur; des vapeurs denses encombraient l'athmosphère et paraissaient voiler en quelque sorte sa flamboyante crinière, lorsque le disque noir de la lune a commencé à intercepter ses rayons. On aurait dit que c'était une prolongation du crépuscule. Nous avons été bien près cependant de jouir du rare spectacle d'une éclipse totale du soleil, qui n'est rien moins que la nuit la plus profonde en plein jour, ainsi qu'elle aura eu lieu sur toutes les côtes de la méditerranée depuis la Catalogne jusqu'à Gênes.

La période de 18 ans nous ramènera ce phénomène avec des circonstances assez remarquables le 18 juillet 1860, dans l'après midi. Avant cette époque les plus considérables seront celle du 9 octobre 1847 qui sera annulaire à Paris, et celle du 15 mars 1858, qui sera centrale et presque totale non loin de nous. »

Liste des Jurés du 3e trimestre 1842.

1. Lota, (Antoine Hyacinthe), prop. et chev. de la legion d'honneur. Bastia.
2. Antoni, (Pierre), prop. Bastia.
3. Peraldi, (Marc-Aurèle), notaire, Petreto et Bichisano.
4. Lucciana, (Roch), entrepreneur des voitures. Bastia.
5. Multedo, (François), prop. Vico.
6. La Rossa, (Jean Baptiste), prop. et recev. des douanes, Ajaccio.
7. Caccisguerra, (Ours-Félix), prop. et con. d'arrond. Campitello.
8. Filippi (François), prop. et comm. d'artil. Ajaccio.
9. Ponte, (Filippe-Ignace), prop. Ajaccio.
10. Quilichini, (François-Marie), prop. Sartene.
11. Marini, (François), avocat, Calenzana.
12. Palazzi, (Roch-Alex), ent. des trav. pub. Ajaccio.
13. Durazzo, (Antoine Verano), prop. Sartene.
14. Ferdinandi, (Philippe), chef de bat. du génie en retraite, Brando.
15. Salicetti, (Noël), cap. en retraite, Oletta.
16. Suzzoni, (Don Jean), avocat, prop. et memb. du cons. général, Bastia.
17. Angeli, (Ange-François-Marie), notaire, Rogliano.
18. Ferdinandi, (Ange-Sylvestre), p. Brando.
19. Franceschi, (Dominique-Jean-Philippe), prop. Rogliano.
20. Susini, (Antoine-Marc), prop. Sartene.
21. Gaudeani, (Jean-Baptiste), march. drog. Olmeta.
22. Morati, (Maxime), prop. cons. de préfec. Murato.
23. Angeli, (Pierre-Marie), prop. Porta.
24. Romani, (Jean-Baptiste), prop. Ile-Rousse.
25. Viale, (Antoine-Marie), avocat, Bastia.
26. Gentile, (Antoine), prop. et membre du conseil-général, St.-Florent.
27. Chipponi, (Jacques-Alphonse), chef de bat. en retraite, Piedicroce.
28. Poggi, (Berthélemy), licencié en droit, Zicavo.
29. Natali, (Charles-Jacques), not. Porta.
30. Ristori, (Jean-Baptiste), prop. Vescovato.
31. Colonna d'Istria, (Pompée), propriét. et memb. du cons. général. Petreto et Bicchisano.
32. Arrighi, (Jean-Ambroise Mathieu-Louis), avocat, direc. de l'école Paoli, Corte.
33. Giuseppi, (Antoine-Jacques), prop. Luri.
34. Ricciardi, (Simon), prop. Murato.
35. Chipponi, (Ange-Antoine), prop. et phar. Piedicroce.
36. Mugitoni, (Don-François), prop. Pero et Casevecchie.

Jurés Supplémentaires.

1. Grondona (Antoine), prop. et nég. Bastia.
2. Bonavia, (Antoine), mar. Bastia.
3. Arnaud, (Jean Louis), prop. Bastia.
4. Lazzarotti, (Antoine Sébastien), négociant-propriétaire, Bastia.

La perte de M. Renucci a été vivement appréciée à Bastia, aussi un grand nombre d'habitans de notre ville ont ils voulu lui donner un témoignage public de leur sympathie et de leurs regrets. Un service funèbre, organisé à l'aide de souscriptions, a été célébré jeudi matin, à l'église St-Jean. Des représentans de toute les classes de la société s'y étaient rendus et témoignaient, par leur présence, de l'estime et de la considération dont jouissait le défunt. Après l'office religieux, deux discours ont été prononcés dans la sacristie devant un nombreux auditoire qui de l'église, de l'église, écoutait dans le plus grand recueillement le récit de cette existence si bien remplie. Le premier de ces discours, tableau conçu et animé de la vie de M. Renucci, a été prononcé par M. l'avocat Casabianca; le second par M. Figarelli, membre du barreau et professeur de philosophie au collége de Bastia qui, avec plus de détails et non moins d'eloquence et de chaleur entraînante, a raconté, à son tour, les principaux faits de la carriere du défunt.

Nous reproduisons ici les paroles de M. l'avocat Casabianca qui, dans leur éloquente précision, leur mouvement animé qui partait du cœur, résument si complétement la vie de M. Renucci, qu'elles nous dispensent d'insister nous-même sur ce qui a été si bien dit. Voici comment M. Casabianca s'est exprimé:

C'est la première fois que dans cette ville, des offrandes volontaires ont été consacrées à une cérémonie funèbre. Ce témoignage solennel de la reconnaissance publique, était dû à l'homme de bien dont nous déplorons la perte. Magistrat, professeur, historien, François Octavien Renucci, n'eut jamais d'autre ambition que celle d'être utile à son pays; et quelle carrière fut jamais mieux remplie que la sienne! Élevé dans les universités de Milan et de Pavie, il ne tarda pas à devenir l'émule et l'ami de ses maîtres.

En 1796, il s'arracha à ses études pour prendre part à l'expédition destinée à délivrer notre sol du joug de l'étranger. Ce fut lui qui rédigea cette mémorable proclamation, où le général Gentile, au nom de l'illustre chef de l'armée d'Italie, exhortait les Corses à se placer de nouveau sous la bannière française, que leur conciteyen environnait de tant de gloire.

A peine rentré dans sa patrie, Renucci fut appelé tour-à-tour aux fonctions de commissaire du directoire exécutif et d'administrateur du département du Golo. A cette époque de réaction, dépositaire du glaive de la loi, jamais il ne sévit contre un accusé politique. — Malgré la brillante perspective qui s'ouvrait devant lui, il abandonna volontairement un ministère, qui répugnait à la bonté de son cœur et se voua tout entier à l'éducation de la jeunesse. Professeur de droit public en l'an 8, il dirigea pendant trente ans, comme principal le collége de Bastia où il occupait la chaire de Rhétorique. Quels immenses services n'y a t-il pas rendus! Parmi ses élèves combien d'hommes éminents au barreau, dans l'administration, dans la magistrature! Ils ont ici d'éloquens organes; eux seuls peuvent le louer dignement. — Quant à moi, Messieurs, je ne saurais rappeler sans émotion que même aujourd'hui son nom figure à côté du mien sur le tableau de notre ordre, qu'il encouragea mes débuts, qu'il fut notre chef; il me semble entendre encore le jour de son installation l'entendre de sa voix énergique le patronage, plaie honteuse qui dévore notre pays et donner à la fois le précepte et l'exemple d'une noble indépendance.

Contraint, par les infirmités de l'âge, de quitter l'instruction publique, il employa les dernières années de son existence à mettre en ordre les précieux matériaux qu'il n'avait cessé de recueillir sur l'histoire de la Corse.

Depuis la chute de l'empire, des libellistes s'étaient constitués les détracteurs perpétuels de la patrie du grand homme, qui avait tenu si longtems entre ses mains puissantes les destinées de l'Europe. Renucci entreprit de nous réhabiliter aux yeux de la France et de l'Italie, en faisant connaître ce qu'avaient été nos ayeux, ce que nous étions nous-mêmes. Les œuvres qu'il a publiées, respirent le plus ardent, le plus pur patriotisme. Il a su allier la chaleur et la rapidité du style et l'élévation des pensées, à une critique saine, à une juste appréciation des hommes et des choses. La célébrité est venu le chercher dans sa modeste retraite. En 1835, l'Institut lui a conféré le titre de membre correspondant pour les travaux préparatoires de l'histoire de France.

Il s'est éteint paisiblement au sein de sa famille chérie, vénéré de tous ses concitoyens. Le souvenir de ses vertus ne s'effacera jamais de nos cœurs.

— Par ordonnance royale, en date du 3 juillet, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet, présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

On a reçu les dépêches télégraphique suivantes, datées d'Alger, 30 juin et 1er juillet :

Le gouverneur-général des possessions françaises en Afrique à M. le ministre de la guerre.

La colonne de Médéah a détruit une seconde fois les fortifications, en partie reconstruites, du fort de Boghar. Toutes les tribus sur sa route et au loin ont fait leur soumission. Elle ramène un canon et beaucoup de déserteurs de la troupe régulière de Berkani, qui est entièrement dissoute. Nos troupes rentrent parce qu'il n'y a plus d'ennemis à combattre.

Tous les chefs de la tribu des Beni-Moussa ont fait leur soumission hier à Alger. Tout l'Est paraît disposé à en faire autant. Le commerce s'établit avec rapidité

Le gouverneur général de l'Algérie à M. le ministre de la guerre.

Tout le kalifat des Ben-Salem demande à se soumettre. Les chefs annoncent qu'ils seront à Alger lundi ou mardi.

— Le *Sun* annonce que la direction de l'amirauté a ordonné la construction, à Portsmouth, de deux vaisseaux de ligne : l'un, le Prince-Albert, sera de 110 canons, l'autre, la Princesse-Royale, sera de 90 canons.

— On lit dans le *Standart* du 24 juin :

« On écrit de l'île des Turcs, le 20 mai : Au moment où le tremblement de terre du cap Haïtien a eu lieu, une commotion semblable se faisait sentir à l'île des Turcs. *Le Tweed* se trouvait en vue de Saint-Domingue lors de l'événement. Le vaisseau a ressenti la secousse ordinaire lorsqu'on touche un banc de sable. Cependant il n'y avait pas de fond ; il y avait peut-être à l'endroit où se trouvait le navire 300 brasses d'eau. Au cap Français, les personnes qui se trouvaient à bord du bâtiment *le Tweed* ont appris par le consul anglais, M. Thompson, que le cap Haïtien n'était plus qu'un monceau de décombres, et que la moitié de la population (c'est-à-dire 4 à 5,000 âmes) avaient souffert. Les classes inférieures des noirs, dans cette calamité publique, se sont montrées de véritables bêtes féroces, pillant et dévastant partout. Par suite de la putréfaction de tant de corps, on craignait des émanations pestilentielles. On écrit d'Antigoa (Antilles anglaises) que la ville de Saint-Jean a éprouvé un léger tremblement de terre. »

— Nous recevons les nouvelles suivantes d'Espagne :

« Par décret du 26, l'armée du Nord est dissoute ; les troupes qui la composaient passent sous les ordres des capitaines-généraux de la 10e division (Navarre) et de la 11e (Provinces Basques). »

— On lit dans le *Sun* :

« S. M. a daigné accorder un sursis à Francis. Le public apprendra avec délices cette nouvelle preuve de la miséricorde royale de S. M. La peine de mort a été commuée en celle de la déportation à perpétuité à Tasmania (Australie méridionale).

Un troisième attentat a été commis contre la vie de la reine d'Angleterre. Le jour même où la jeune reine avait signé la grâce de Francis, dont la peine a été commuée en celle de la déportation à perpétuité, elle a failli périr sous le coup d'un nouvel assassin ! On ignore encore les circonstances de cette dernière tentative. On sait seulement que le coup de feu n'est pas parti. Il paraîtrait que l'assassin serait parvenu à s'évader. Francis doit être déporté à Tasmania (Australie du Sud) ; c'est un des établissements pénitenciaires les plus rigoureux.

Nous trouvons dans le *Courrier du Havre* du 5 un extrait du *Times* du 4, qui donne quelques détails sur l'attentat contre la reine Victoria.

Vers midi, lorsque trois voitures de la cour passaient dans le parc Saint James, un jeune homme de 18 ans aperçut un individu, d'apparence difforme, pointant un pistolet sur la troisième voiture, celle dans laquelle se trouvaient la reine, le prince Albert et la reine des Belges.

Le jeune homme doit avoir vu distinctement armer le pistolet, mais il n'a pas vu le feu de l'amorce ; il arrêta aussitôt l'assassin, lui arracha son arme, et le conduisit auprès d'un constable qui, au lieu de l'arrêter, se mit à rire et tourna le dos, croyant que c'était une plaisanterie.

Un autre agent de police, nommé Claxton, traita l'affaire de la même manière, et dit au jeune homme qui avait fait l'arrestation : Laissez-le aller, il est fou. « C'est ce que fit le jeune homme mais en gardant le pistolet. Cet acte du jeune homme fut remarqué par la foule, et il y eut un grand mouvement. Survient alors un autre constable, qui voulut savoir le sujet de ce mouvement, et qui arrêta le jeune homme qui tenait à la main le pistolet. C'est ce qui a fait croire un instant que l'assassin était arrêté.

Le jeune homme a déclaré se nommer Ducett. C'est d'après ses déclarations que des recherches ont été commencées immédiatement.

Le signalement de l'assassin a été répandu partout, et un jeune homme nommé John Oxman, actuellement au service de M. Simpson, chirurgien, a été arrêté. Oxman a été reconnu pour un admirateur de Francis ; on assure qu'il a dit qu'il avait un pistolet qu'il désirait employer comme Francis avait employé le sien ; mais le *Times* ne dit pas que Ducett ait reconnu Oxman pour l'homme qu'il avait arrêté.

— L'auteur du dernier attentat contre la reine d'Angleterre, William Bean, n'est plus poursuivi que comme auteur d'un méfait. On annonce qu'on lui a offert d'être mis en liberté s'il pouvait trouver deux cautions, chacune de 250 livres sterling, et à la condition qu'il se représenterait aux assises prochaines. Bean, n'ayant pu trouver une pareille caution, restera en prison jusqu'au moment où commencera son jugement. On dit qu'il est taciturne et silencieux. Il paraît avoir adopté un système de défense qui consiste à ne rien répondre aux questions qu'on lui adresse ; même les questions les plus insignifiantes n'obtiennent pas de réponse. Les détails que les journaux anglais donnent sur ce prévenu sont dénués d'intérêt.

— On écrit de Florence :

« Les journaux allemands, et notamment la *Gazette d'Augsbourg*, ont singulièrement exagéré le recit d'une prétendue révolte des étudiants de l'université de Pise. Cette affaire ne touche en rien à la politique. Ce n'était en réalité qu'une vengeance exercée par quelques étudiants sur un professeur dont ils étaient mécontents. »

— Le doyen des Français est M. Noël de Quersonnières, ancien commissaire des guerres. Cet étonnant vieillard est né à Valenciennes, en 1728, il habite Paris ; il n'a ni infirmités ni incommodités, il fait quatre repas par jour ; il se rase lui même, lit et écrit sans lunettes ; il chante fort agréablement, il dort au mieux. Il cultive encore la poésie avec succès. Sa conversation pétille d'esprit ; c'est un feu roulant d'anecdotes. On dit que M. de Quersonnières est toujours sensible aux charmes du beau sexe, qu'à 90 ans il a épousé une jeune Anglaise de 16 ans, morte en couches en lui donnant un fils, et il raconte que sa grand'mère est morte à 125 ans des suites d'un faux pas. « Je vous invite, dit-il souvent, à mes funérailles pour le siècle prochain. »

On écrit de Paris au *Morning-Chronicle* :

Un traité de commerce est prêt pour la signature entre les gouvernements de France et de Belgique. Les Belges réduisent les droits sur les vins, les soies et le sel de France. Les Français admettent les toiles et les lins de Belgique. Les Belges exigent encore quelques concessions sur le fer ; mais le traité sera probablement signé cette semaine.

— Une lettre écrite de Buénos-Ayres au *Morning-Chronicle*, en date du 20 avril, rend compte de massacres horribles commis, les 11, 12 et 13 de ce mois, dans cette malheureuse ville par les *Masoreas* ou membres de la société populaire. Une centaine de ces furieux ont égorgé jusque dans les maisons plus de trois cents citoyens inoffensifs, accusés d'être unitaires. La police n'a rien fait pour empêcher cette boucherie. On parlait seulement alors d'une proclamation du gouvernement où ces actes seraient blâmés. Les étrangers qui ont voulu sauver quelques victimes ont été maltraités. Les *Masocras* avaient fait garder le quai pour empêcher tout embarquement ; néanmoins, plusieurs unitaires sont parvenus à se sauver et se sont réfugiés à Montevideo.

AVIS

È stato smarrito nel comune di Taglio e Isolaccio, cantone di Pero e Casevecchie, una mula alta un metro e venticinque centimetri, di color cenerino scuro, stretta davanti il petto. Chi l'avesse ritrovata è pregato darne recapito al proprietario, il Signor Pasquino Mari, il quale offre una lecita ricompensa.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 9 au 15 juillet 1842.

ARRIVÉES.

St-Pelegrino, b. goëlette, Conception c. Moneglia. bois.
Newecastle. brick, Pourvoyeur. c. Debaquerre. houille.
Ile-Rousse. b. à vap. Sebastiani. c. Lota. passag.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo. c. Valzi. pas.
Fiumorbo. gondole, Lavasina. c. Semidei. pas.
Ile de la Madeleine. bœuf, Crucifix. c. Zicavo fromage.
Fiumorbo. leuth, Conception. c. Gabrielli. écor.
Cette. tartane, Intrigant. c. Iblot. Sel.
Aleria. bœuf, Conception. c. Loquente. écorce.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo. c. Valzi. pas.
Livourne. gondole, Assomption c. Guaitella. matériaux.
Livourne. bœuf, Précorseur. c. Cardella. diver.
Macinaggio. gondole, St-Simon. c. Filippi. vin.
Toulon. b. à vap. Liamone c. Valzi. dépêches.

DÉPARTS.

Ajaccio. bœuf, Espoir en Dieu. c. Giovannetti. matériaux.
Ile-Rousse. b. à vap. Sebastiani. c. Lota. passag.
Toulon. b. à vap. Liamone. c. Valzi. dépêches.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo. c. Valzi. pas.
Aleria. bœuf, Conception, c. Loquente. lest.
Ile-Madeleine. bœuf, Crucifix. c. Zicavo lest.
Macinaggio. gondole, St-Clément. c. Damiani lest
Padulella. gondole, Martino. c. Maccaluz. div.
St-Pellegrino. b. goëlette, Ville de Bastia c. Zuani. lest.
Marseille. bœuf, Assomption. c. Bertocci. huile.
Livourne. b. à vap. Sebastiani. c. Lota. passag.
Pronete. gondole, St-Antoine. c. Ficeja. divers.

Le Gérant N. TARTABOLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 30 JUILLET 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N°. 31

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp.e Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour *l'Insulaire Français*.

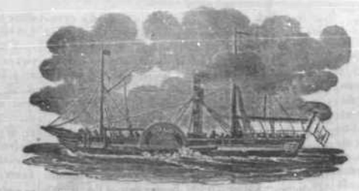

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS, du 26 juillet 1842, à deux heures et demi du soir.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets des départements.

Malgré la douleur qui l'accable, le roi a ouvert en personne la session des Chambres : S. M. a été accueillie par les démonstrations de dévouement les plus vives. Elle vient de rentrer aux Tuileries.

Pour copie conforme :
Signé : CH. LEMAISTRE.

Bastia.

Aujourd'hui, conformément à ce que notre Conseil municipal avait décidé dès le 17 du courant, un grand service funèbre a été célébré dans l'église paroissiale de St-Jean pour le repos de l'âme de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.

M. le curé de St-Jean, entouré d'un clergé nombreux auquel s'est joint celui de Ste-Marie ayant en tête M. le curé de cette paroisse, a officié, en déployant tout ce que la sublime liturgie des morts offre à la fois de désolant et de solennel.

Le grand portail de l'église était tendu de noir et d'hermine. L'intérieur était également tendu de noir. Au milieu de la grande nef, qui est de la plus belle coupe architecturale, s'élevait le monument funèbre. Une vaste estrade soutenait le cénotaphe figuré en porphyre et surmonté par la couronne de France voilée d'un crêpe et qui reposait sur un coussin de velours violet à glands d'or.

La principale face du cénotaphe contenait un médaillon représentant la ressemblance du Prince dessiné de profil selon les formes des sculptures antiques. Au dessous sur le piédestal on lisait ces simples paroles résumant tout de tristes pensées dans leur laconisme expressif : *Eternelle douleur ! ! !* Sur la face opposée on voyait une étoile au milieu d'une couronne de laurier ; et sur chacune des deux autres figurait une éternité.

Un grand dais royal recouvrait le cénotaphe. De ce dais garni d'étoffe noire et richement orné partaient quatre rideaux également noirs doublés d'hermine dont les plis aboutissaient aux quatre angles de l'estrade. Là, à chaque angle, une grande urne de forme antique élevée sur un piédestal laissait échapper une flamme funèbre ; et quatre sapeurs, debout, immobiles, armés de leur hache, veillaient aux quatre coins du monument.

Les tentures aux pourtours de la grande nef portaient des couronnes princières et étaient semées en divers endroits de larmes d'argent.

Les autels, parés de noir, étaient garnis de cyprès et de cierges en cire jaune. La lueur des cierges et des lustres suspendus aux voûtes des chapelles ne répandaient qu'une clarté douteuse et lugubre.

Invités par M. le Maire, M. le Premier Président, M. le Maréchal de camp commandant la Division en l'absence de M. le Lieutenant-général, M. le Sous-Préfet, la Cour royale, les tribunaux de première instance et de commerce, les états majors de la division et de la place, et, en un mot, toutes les autorités civiles et militaires, étaient présents à cette solennité, chacun ayant le rang qui lui est attribué.

Les cordons autour du cénotaphe étaient tenus par MM. le premier président, le maréchal de camp, le sous-préfet et le président du tribunal de commerce.

Le maire et le conseil municipal, occupant à droite vers le milieu de l'église une place spéciale, présidaient à la cérémonie comme étant célébrée au nom de la ville.

Une compagnie d'élite du 8me régiment de ligne en garnison dans notre ville formait la haie ayant son drapeau couvert d'un crêpe et les tambours drapés.

Au centre de la grande nef sur des sièges réservés, on voyait une grande quantité de dames en toilette de deuil. Le reste de cette nef et les nefs latérales étaient encombrées par la population de la ville et celle accourue des communes voisines. Quelque vaste que soit l'église de St-Jean, elle n'a pu contenir tous ceux qui voulaient y pénétrer.

Le deuil n'était pas seulement sur les habits, mais il remplissait tous les cœurs. On pleurait sur ce jeune et noble Prince Royal enlevé si cruellement à l'amour et à l'espérance de ses augustes parens, de la France entière, de la Corse, de la ville de Bastia en particulier qui lui devait tant. Jamais pompe funèbre n'a réuni un plus sincère et plus nombreux concours d'amers regrets et de douloureux sentiments.

La messe de *Requiem* à grand orchestre, qui a été chantée par MM. les amateurs de la ville dirigés par M. Cucchi, a été écoutée avec le plus profond recueillement et a porté au comble l'émotion des assistants. Surtout à l'intonation du terrible *Dies iræ, Dies illa*, l'auditoire a été saisi d'un indicible frisson. Chacun a fait l'application de ces effrayantes paroles, que l'effet puissant de la musique rendait plus formidables encore, à l'affreuse catastrophe objet de la solennité que l'on célébrait dans ce moment ; chacun sentait le poids de la trop véritable colère céleste, qui est tombée sur nous ; et l'on priait avec ferveur le très haut de ne plus nous frapper de coups si funestes et de ne pas retirer son bras protecteur de dessus la France

La goëlette de l'État l'*Etoile* et tous les navires du commerce avaient leurs vergues en croix et le drapeau à mi-mât. La ville a fait tirer par l'artillerie un coup de quart d'heure en quart d'heure depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; et le canon de la forteresse et de la goëlette ont tiré également les salves lugubres prescrites pour les honneurs dûs à l'infortuné Prince.

Le glas des morts a été sonné par toutes les cloches. Dans le mouvement spontané de l'affliction générale, les boutiques et même les cafés et autres établissements publics sont demeurés fermés. Partout les travaux ont été suspendus pendant toute la journée. Après la messe, l'église a été constamment visitée jusqu'au soir par les personnes qui n'ont pas pu assister au service funèbre. Le deuil, enfin, a été profond et unanime.

Puisse ce deuil, comme un juste gage de reconnaissance et d'amour, parvenir par de là le tombeau, dans le séjour d'éternelle gloire, jusqu'à l'illustre Prince que nous avons tant sujet de pleurer ! Et puisse ce témoignage des sentiments de la ville de Bastia tout entière apporter quelque adoucissement à la douleur du Roi, de la Reine, de l'auguste et malheureuse veuve et de toute la famille royale ! ! !

Nous avons remarqué à la cérémonie funèbre à St-Jean MM. les officiers de la goëlette l'*Etoile*, les commissions de l'hospice, de la santé, des prisons, des prud'hommes. Enfin, toutes les personnes investies de fonctions publiques quelconques se sont empressées d'assister à cette solennité.

On dit que la décoration funèbre de l'église St. Jean subsistera jusqu'à tout mercredi jour où le corps de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans doit être transporté de *Notre Dame à Dreux*. Dans l'intervalle les confréries célébreront tour-à-tour l'office des morts et feront l'absoute autour du cénotaphe.

Voici l'adresse du conseil municipal de Biguglia.

SIRE,

Le funeste événement qui vient de faire une blessure si profonde au cœur paternel de Votre Majesté, a porté le deuil dans toutes les communes de la Corse. La France entière pleurera la mort de Monseigneur le Duc d'Orléans, mais nulle part cette perte ne sera aussi vivement sentie que parmi les habitans de ce département. Jamais ils ne perdront le souvenir de cette bienveillance toute particulière que le prince royal leur témoignait et dont il leur avait donné des preuves en tant d'occasions. Nous espérions que la providence le conserverait long-temps à notre amour. Maintenant qu'il nous est enlevé par un coup aussi terrible qu'imprévu, qu'il nous soit permis de nous procurer la seule consolation que nous puissions goûter dans une si triste circonstance, celle de déposer au pied du trône l'expression de nos regrets. Puissiez-vous, Sire, trouver quelque adoucissement à votre douleur dans la protection que nous prions le ciel de vous accorder ainsi qu'à votre auguste famille.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Les très-humbles, très-obéissants et très-fidèles serviteurs.

(Suivent les signatures).

Biguglia, le 22 juillet 1842.

— **Le 24me rentrant d'Afrique se rend à Montpellier pour y tenir garnison. Le premier bataillon est arrivé à Aix le 19; les deux autres bataillons doivent passer sous peu.**

PERTES D'ABD-EL-KADER. — RÉSULTATS OBTENUS EN AFRIQUE.

En moins d'un an notre brave armée a fait des conquêtes précieuses et par le tableau suivant, nos lecteurs apprécieront et les pertes d'Abd-El-Kader et les immenses avantages obtenus par nos troupes.

Abd-El-Kader gouvernait par des Kalifas, des Aghas et de Kaïds les trois provinces d'Oran, de Tittery et d'Alger, à l'exception des lambeaux de territoire que nous nous étions réservés sur quelques points du littoral. Il avait en troupes régulières, 5,000 hommes d'infanterie, 1,000 cavaliers, 150 artilleurs, avec 12 pièces de campagne dont il ne se servait que contre les Arabes, 29 pièces de remparts, et environ 9,000 fusils. Il pouvait lever, si chaque tribu avait exactement fourni ses contingents, 80,000 hommes, dont la moitié à cheval.

Il avait quatre villes fortifiées; Milianah, Medéah, Mascara, Tlemcen; Cinq forts; Hamza, Taza, Tekedemps, Boghar, Saïda. De tout cela il ne lui reste aujourd'hui que quelques centaines de réguliers, une petite portion de la tribu des Hachem, le fort de Hamza que l'on occupera quand on voudra, et une petite bande de territoire sur la lisière du désert où son autorité n'est pas même bien établie.

L'Emir avait divisé la province d'Oran en deux Kalifats: celui de l'Est (Cherk) dont le chef lieu était Mascara; celui de l'Ouest (Garb), ayant pour capitale Tlemecen; les provinces d'Alger et de Tittery étaient divisées en trois Kalifats; celui de Milianah, celui de Médéah et celui de Hamza.

Le Kalifat de l'Est, placé sous le commandement de Mustapha Ben-Thamy, beau-frère et cousin-germain d'Abd-El-Kader, comprenait sept Aghalicks: 1° Gharaba, composé de 15 tribus et 3 bourgades ou villages, embrassant un grand territoire depuis Mascara jusqu'à la mer, dans lequel se trouvent les plaines de Tlelat, du Sig, de la Mina, les vallées de l'Hill, de l'Habrah. Cet Aghalick compte 4,520 tentes, 2,760 cavaliers et 1,090 fantassins; mais il ne fournissait à l'Emir qu'un millier de cavaliers.

2° Medjaher, composé de 19 tribus placées près de l'embouchure du Cheliff sur les deux rives de ce fleuve; il compte plus de 2,000 tentes, 2,600 cavaliers et 1,600 fantassins, quoiqu'il n'ait jamais fourni à l'emir plus de 600 cavaliers.

3° Hachem-Garaba, composé de 32 tribus, placées entre Mascara et la lisière du désert; il compte 6,170 tentes, et peut fournir 5,600 cavaliers et 4,600 fantassins. C'est dans la tribu des Hachem qu'est né Abd-el-Kader; aussi l'Aghalick des Hachem-Garaba est il le dernier qui resiste à nos armes.

4° Hachem-Cheraga, composé de 18 tribus occupant pour la plupart la riche plaine de Ghéris et le Kibla sur la lisière du desert; on evalue ses tentes à 6,400, et ses forces a 4,300 cavaliers et 1,600 fantassins.

5° Flitah composé de 22 tribus sous le commandement d'un Kaïd qui, du temps des Turcs était generalement choisi parmi les fils du bey de la province; il compte 3,030 tentes, 2,400 cavaliers et 700 fantassins.

6° Idama, composé de 3,000 tentes appartenant à 16 tribus et deux bourgades; il fournit 1,350 cavaliers et 1,100 fantassins

7° Cherk, composé de 32 tribus placées sur les deux rives du Cheliff, et occupant le territoire compris entre l'embouchure de ce fleuve, Tenez et Milianah; il a 7,000 tentes, et ses forces sont évaluées à 3,000 cavaliers et 4,000 fantassins dont 2,500 environ peuvent être fournis par les Kabyles de Beni-Menacer et autres.

Le Kalifat de l'Ouest, placé sous le commandement de Bou-Hamedi, d'une tribu Kabyle de la Tafna, comprenait cinq Aghalicks.

1° Djebeita, composé de 18 villages et 5 Douars, placés dans les montagnes qui entourent Tlemcen; il compte 1,100 maisons, 2,700 tentes 1,350 cavaliers et 3,600 fantassins.

2° Beni-Amer, composé de 27 tribus occupant un vaste territoire qui s'étend de la mer au desert, entre Oran et Tlemcen; il compte 7,300 tentes, 7,150 cavaliers et 4,300 fantassins;

3° Ghozel composé de 12 tribus placées au nord de Tlemcen; il compte 5,000 tentes, 1,360 cavaliers et 4,900 fantassins;

4° Trarah composé de 64 villages construits sur les deux rives de la Tafna et entre cette rivière et le Maroc; il compte 3,900 Maisons, 632 tentes, 3 ou 400 cavaliers et 9,000 fantassins;

5° Angad, composé de 12 tribus placées près du désert d'Angad, non loin de la frontière du Maroc; il compte 7,700 teutes, et pourrait fournir environ 6,000 cavaliers et un petit nombre de fantassins.

— Le Kalifat ne Milianah, confié à El-Berkani, comprenait les tribus placées aux environs de cette ville, celles des montagnes de l'Affroun, des Mouzaias, Beni-Sala, etc; la Metidja, l'est de Cherchell. — Le Kalifat de Médéah placé sous le commandement de Sidi-Embarek, embrassait toute la portion de la province de Tittery, depuis le col des Mouzaias jusqu'au delà de la montagne, Anenseris. — Le Kalifat de l'Est ou de Hamza, confié à Ben Salem, comprenait les tribus du petit Atlas, au sud de la plaine, les Kabiles des Isser et de Zeitoun, jusqu'à la Madjanals. — Ces cinq Kalifats, à l'exception du dernier ont été soumis à notre domination en moins d'un an, la puissance d'Abd-El-Kader s'est écroulée et son armée régulière s'est dissipée comme un nuage.

Suite des détails sur la mort de Monseigneur le duc d'Orléans.

Du 15 juillet. — Le roi a fait acheter la maison dans laquelle le prince royal a rendu le dernier soupir.

A sept heures, M. Pradier a procédé, dans la chapelle de Neuilly, à l'opération du moulage en plâtre du visage, des mains, et des pieds de S. A. R. M. le duc d'Orléans. M. de Cailleux, directeur des musées royaux, accompagnait M. Pradier et a présidé à l'opération. Les traits du prince n'étaient nullement altérés par la mort. Ils étaient empreints d'une douceur et d'une sérénité ineffables. Le plâtre de M. Pradier est très bien venu, et tout permet d'espérer qu'il reproduira la ressemblance exacte de ce malheureux prince, dont il n'existe qu'un portrait fidèle, celui qui a récemment achevé M. Ingres, l'un des chefs-d'œuvre de ce grand peintre.

A neuf heures, un courrier a annoncé l'approche de M. le duc de Nemours. La famille royale s'est portée à sa rencontre sous le vestibule du palais. Le prince s'est jeté dans les bras de ses augustes parens: l'entrevue a été déchirante.

M. le duc de Nemours avait quitté Nancy, la veille, à dix heures du matin. La nouvelle du malheur affreux qui a frappé sa famille lui est parvenue au moment où il était occupé à une inspection dans le quartier du 1er régiment de hussards, le même qui était si noblement commandé par le prince royal en 1830.

Une dépêche télégraphique, venue de Metz, ayant averti le préfet de la Meurthe, M. Arnault, le préfet l'avait communiquée au général Villatte qui s'était chargé d'apprendre cette nouvelle au jeune prince; mais en approchant de S. A. R. la force sembla lui manquer un instant pour accomplir sa triste mission. Le prince l'aperçut qui pâlissait: « Qu'avez vous, général? vous paraissez souffrant! — Oh! Monseigneur, une horrible nouvelle arrive de Paris... — Je vous comprends. Le roi est tué!... — Non; mais le prince royal n'est plus! Il est mort hier, a Paris, des suites d'une chute de voiture! » Il n'est pas possible de donner une idée du désespoir qui s'empara en ce moment de M. le duc de Nemours.... Cette scène douloureuse se passait à sept heures du matin, au milieu de tous les officiers du régiment rassemblés pour le travail d'inspection. Il n'y eut qu'une voix pour déplorer le malheur qui frappait la France.

A dix heures LL. MM. et la famille royale sont allées recevoir le comte de Paris et le duc de Chartres qui arrivaient en ce moment au château, conduits par Mme la marquise de Vins, M. de Boismilon, secrétaire des commandemens du prince royal, était arrivé la veille aux Tuileries.

Le comte de Paris et le duc de Chartres paraissaient jouir d'une bonne santé. Le roi les a conduits dans l'appartement préparé pour LL. AA. RR. Les augustes enfans ignorent encore le malheur qui les a frappés, mais la contenance désolée de leurs parens et des personnes qui les entourent paraît les affecter péniblement.

Le corps du prince royal est et sera exposé ces jours-ci dans la chapelle du palais de Neuilly, dont une compagnie d'élite du 17e régiment d'infanterie légère garde les issues. C'est ce même régiment qui accompagna le prince en Afrique.

— Du 16. — La douleur profonde de la famille royale s'est ravivée aujourd'hui, à l'arrivée de Mme la duchesse d'Orléans, et demain de nouvelles larmes vont couler, à l'arrivée de S. M. la reine des Belges. Puis, tous ces pauvres cœurs brisés saigneront encore, lorsque M. le prince de Joinville viendra confondre sa douleur dans la douleur de sa famille.

— Le roi des Belges a reçu le 14, à midi, la nouvelle de la mort du duc d'Orléans.

C'est le roi des Français lui-même qui lui a fait part de ce fatal événement, en lui exprimant le désir de le voir immédiatement avec la reine.

L'INSULAIRE FRANÇAIS.

— Le roi et la reine des Belges doivent coucher cette nuit à Péronne. LL. MM. arriveront demain à Paris.

— Le roi a commandé à M. Pradier une statue en pied du duc d'Orléans pour Versailles, et une statue couchée pour le tombeau de Dreux.

Du 17 — S. A. R. Mgr. le duc de Nemours est dans l'accablement le plus profond.

Ce matin, LL. MM. le roi et la reine des Belges sont arrivés au château de Neuilly. Le roi et la reine ont reçu dans leurs bras leur auguste fille, la reine des Belges, dont les sanglots étouffaient la voix. La scène a été déchirante. S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans se plaît à voir auprès d'elle le comte de Paris qui demande constamment *le petit papa*, c'est ainsi qu'il appelait M. le duc d'Orléans. « Eh! mon fils, lui répète sa mère, Dieu nous l'a enlevé. Nous le reverons un jour. »

— Il y a presque toujours un membre de la famille royale dans la chapelle, en même temps que le clergé y reçoit l'office. La nuit dernière, la reine y est entrée vers 11 heures et s'y trouvait encore à une heure après-minuit.

C'est S. M. qui, après l'embaumement du corps, et avant que le cercueil fut fermé, a demandé que le clergé allât benir les restes de son fils sur lesquels M. le doyen du Chapitre de St-Denis a prononcé l'absoute. La dépouille mortelle du prince a été portée ensuite processionnellement dans la chapelle, car il a été procédé à l'embaumement dans l'un des appartements du château.

On a entendu la reine s'écrier, les yeux levés au ciel: « Mon Dieu! mon Dieu! Ce n'est pas trop, mais c'est beaucoup, oui, c'est beaucoup! »

— La maison où est mort le duc d'Orléans et le terrain qui en dépend ont été acquis par la liste civile pour le prix de 110,000 fr. L'intention du roi est de faire élever une chapelle en commémoration de l'affreux événement du 13 juillet.

— Le roi est en bonne santé, et il a repris le cours de ses occupations gouvernementales.

— On a ouvert le 16 le testament du duc d'Orléans. D'après sa date, il a été écrit à la veille de l'expédition d'Anvers; et des codiciles y ont été ajoutés toutes les fois que S. A. R. a dû prendre part à la guerre d'Afrique.

— M. Visconti est chargé de diriger et ordonner les cérémonies funèbres qui auront lieu à l'occasion de la mort du duc d'Orléans.

— On lit dans *la Presse*.

Dans l'une des dispositions de son testament, le prince défunt, tout en rendant à l'élévation de caractere et à la supériorité d'esprit de la princesse Hélène un éloge mérité, s'exprime en termes formels sur la nécessité, en cas de minorité, de ne confier la régence qu'à des mains viriles qui aient la force de porter le poids des affaires de l'État dans des conjonctures graves, et celui d'une épée, pour la défense de l'indépendance des institutions du pays.

« Nous croyons savoir qu'avant qu'il fût connu que cette volonté avait été exprimée par le prince dont la France porte le deuil, la même opinion avait déjà été spontanément manifestée par son auguste veuve. »

— On a trouvé, dans les papiers de Mgr. le duc d'Orléans, cette indication précise: *Si je meurs par accident, je désire qu'on m'enterre sans pompe.* Pour se conformer à cette intention, Louis-Philippe voulait que les obsèques fussent célébrées à Neuilly, d'où le corps aurait été transporté directement à Dreux, dans les caveaux destinés à la sépulture de la famille d'Orléans. Mais les ministres ont représenté que, le prince étant considéré comme l'héritier du trône, il était impossible de ne pas donner une grande pompe à ses obsèques. Louis-Philippe s'est rendu à leur avis, exprimé avec instance. (*Constitutionnel*)

— La présence du roi des Belges a produit sur le cœur de S. M. Louis-Philippe une impression heureuse. Le roi continue de travailler plusieurs heures par jour avec ses ministres; ce travail est pour S. M. un adoucissement à ses profonds chagrins. Après avoir donné pendant un instant un libre cours à ses douleurs de père, S. M. reprend ses occupations. C'est ce qui a fait dire à un homme d'Etat honoré de toute sa confiance, qu'il y avait dans S. M. le cœur d'un père et la tête d'un roi, et qu'il est présumable que l'excellente santé dont elle est douée éloignera pour longtemps encore l'application d'une loi sur la régence. La santé de la reine ne donne aucune inquiétude. (*Constitutionnel*)

—Le roi a reçu aux Tuileries, tous les corps constitués les autorités et les fonctionnaires du département de la Seine, les membres du corps diplomatique et des députations des conseils municipaux de plusieurs villes.

Les ducs de Nemours et d'Aumale étaient auprès du roi.

C'est par erreur qu'on a annoncé que le jeune prince royal serait présenté aux chambres mardi prochain, par le roi et qu'il prendrait le titre de duc d'Orléans. Il paraît décidé que S. A. R. gardera le nom de comte de Paris.

— Par ordonnance du 19 de ce mois, le roi a décidé qu'à l'avenir les 20 bataillons de chasseurs à pied, dont la formation avait été confiée au duc d'Orléans, prendraient désormais le nom de *Chasseurs d'Orléans*.

Par ordonnance du même jour, le duc de Nemours est nommé commandant en chef du corps d'opérations de la Marne.

— S. A. R. Le Prince de Joinville est arrivé le 23 au palais de Neuilly à une heure, venant de Toulon.

— Une assemblée nombreuse des Anglais résidant à Paris a eu lieu aujourd'hui à l'Hôtel Bedfort, chez M. Lawson, dans le but de présenter une adresse de condoléance au Roi des Français, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans.

— Le Journal l'*Helvétie*, dans son numéro du 19 juillet, annonce que la nouvelle de la mort du duc d'Orléans a produit en Suisse la plus douloureuse sensation. Il serait question de faire voter, par la diète, une adresse de condoléance au roi.

— La voiture dans laquelle le prince royal se rendait à Neuilly était si légère que le chef des piqueurs tremblait, dit-on, chaque fois qu'on lui donnait l'ordre de la faire disposer; il n'y fait jamais atteler que les chevaux les plus vieux de l'écurie, et ceux qui la traînaient le jour de la catastrophe avaient dix ans.

Le jokey qui menait à cheval était un des meilleurs écuyers de Paris. Le pauvre homme a, depuis ce jour, complétement perdu la raison; ses jambes ont contracté un tremblement nerveux qui ne l'abandonne plus, et il s'écrie sans cesse: « Je n'ai pas tué le prince! (*Commerce*)

— Dimanche vers midi, une calèche, contenant trois personnes, et attelée de deux chevaux, a été renversée violemment sur le pavé à l'endroit même où S. A. R. le duc d'Orléans a trouvé la mort. Les trois personnes ont été transportées, dans un état affreux, dans un café près de la porte Maillot; la calèche a été brisée, et les chevaux se sont précipités en franchissant un perron de huit marches dans la cour d'une maison voisine.

— Un fait assez extraordinaire est arrivé le 12 à Metz. Un oiseau de proie, qui planait au-dessus de la cathédrale, en s'abattant rencontra la pointe d'un paratonnerre, et s'y enferra. A ses cris, d'autres oiseaux accoururent et volèrent longtemps autour de lui comme pour lui donner secours; mais, malgré ses efforts, il ne put se dégager et mourut bientôt sur son paratonnerre, où il est encore. Ce spectacle étrange avait attiré un nombre considérable de curieux.

— M. Ledru-Rollin, qui comptait se présenter le 18 devant la cour d'assises de Laval, a pensé qu'en présence du grave événement qui vient d'avoir lieu il ne devait pas s'éloigner de Paris. En conséquence, il a écrit à M. le président pour demander la remise de son affaire, excipant de sa qualité de député qui garantit son inviolabilité six semaines avant l'ouverture de la session.

— On écrit de Nimes:

« Un accident, qui pouvait avoir des suites funestes, a eu lieu, le 16 de ce mois, sur le chemin de fer.

« Un convoi de voyageurs et de marchandises, composé de dix wagons, était parti de Nîmes pour Beaucaire, à deux heures de l'après-midi. Il n'avait encore fait qu'un trajet d'environ trois kilomètres, lorsque, arrivé à la hauteur du pont d'Avignon, la locomotive est sortie des rails, et est venue heurter contre le talus qui borde la voie en cet endroit. Ce choc, qui l'a renversée, a fait échapper le charbon embrasé qu'elle renfermait; et en un instant, les deux premiers wagons, chargés presque en totalité des tonneaux d'eau-de-vie ont été enflammés.

« Les voyageurs, sortis des voitures en toute hâte, qui s'étaient heureusement peu ressentis du choc, se sont empressés de prêter secours, et c'est à leurs efforts qu'on doit la conservation d'une partie des marchandises atteintes par le feu; mais les deux wagons ont été consumés. La locomotive a éprouvé de fortes avaries.

« On attribue cet évènement à la faute d'un garde, qui avait négligé de changer la voie avant l'arrivée du convoi. »

Le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour toutes les bibliothèques des départements, à la 3me édition des quatre beaux volumes de la *France maritime*. En rendant, ainsi, justice au zèle et à la persévérance de M. Grehan directeur fondateur de cette intéressante publication, M. Villemain ne pouvait accorder un encouragement plus mérité. La *France maritime* est un bon ouvrage, qui a trop long-temps manqué et qui devenait nécessaire au moment, surtout, où notre marine prend une si grande et si belle extension, et fixe les regards de tous ceux qui aiment la grandeur et la gloire du pays. Cet ouvrage est une Mosaique où toutes les choses de la marine sont mises en lumière, avec talent et simplicité; on y trouve des articles variés sur toutes les spécialités maritimes: relations scientifiques, notices biographiques, récits de combats, de voyages, de naufrages, descriptions géographiques, histoire des découvertes etc.; mêlés à des études de mœurs sur les populations maritimes, et sur la vie, si accidentée, des marins à la mer. C'est un livre amusant et utile.

ALGÉRIE. — Une dépêche du général Changarnier rend compte de sa marche à travers les deux chaînes de l'Atlas avec l'immense troupeau enlevé aux Arabes, auprès de Tésemsil. Partie le 3 de ce point, après avoir dû renoncer à poursuivre Ben-Allar, qui s'enfuyait vers le désert avec le reste de ses troupeaux et de ses hommes, la colonne est arrivée le 7 aux Kifans, sur l'Oued-Dardar, chez les Matmaks de la plaine. Le général avait dû choisir une route sur laquelle il rencontrât toujours d'abondants cours d'eau, car il

fallait abreuver cette multitude d'animaux qu'il emmenait. La deuxième chaine de l'Atlas était franchie, et le général se disposait à franchir la première, pour revenir à Blidah et confier aux tribus voisines le fermage des bestiaux ramenés. Malgré la dépense énorme du bétail qui se fait en route, tant pour la nourriture des hommes que pour payer l'orge mangé aux bivouacs et fourni par les tribus traversées, dépense que le général évalue à cinq cents têtes par jour, il compte arriver à Blidah avec un troupeau dont le chiffre sera au moins égal à celui signalé dans la dépêche du 1er juillet. C'est donc au moins cinquante mille têtes de bétail qu'il a enlevées aux Arabes. La crainte d'exagérer le résultat de son coup de main l'a porté à diminuer le chiffre dans le premier moment.

— Une dépêche télégraphique, datée de Blidah 15 juillet, annonce le retour de la colonne du général Changarnier. Sur toute la route depuis Tésemsil, à 60 lieues d'Alger, le général n'a rencontré que des tribus soumises

— Presque tout le kaïfat de Sidi-Embarrak s'est soumis à notre domination.

La colonne du général d'Arbouville, qui a opéré dans le Cheliff avec celle d'Alger, est rentrée à Mostaganem, et à son retour elle a achevé plusieurs soumissions commencées.

Le général Bedeau, tranquille à Tlemcen, s'occupe de travaux de routes.

Le général Lamoricière opère heureusement sur la haute Mina.

— Par décision ministérielle, nos possessions du nord d'Afrique formeront trois divisions militaires, correspondantes aux trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine.

La division de Constantine comprendra les places de Constantine, la Calle, Bone, Guelma, Sétif, Philippeville, Gigelly, Bougie.

La division d'Alger celle de : Alger, Maison-Carrée, Pointe-Pescale, Koleah, Cherchell, Douéra, Bouffarick, Médéah, Milianah.

La division d'Oran, celles de : Oran, Mers-el-Kebir, Mostaganem, Mazagran, Arzew, Mascara, Messerghin, Tlemcen, île de Rachgoum.

L'administration militaire sera dirigée par trois intendants militaires, indépendants les uns des autres et résidant dans les trois chefs-lieux.

ANGLETERRE. — Dans la séance du 15 juillet de la chambre des lords, lord Brougham, après avoir présenté quelques considérations sur le bill de protection de la reine, a fait allusion à la perte que vient de faire la France, et s'est exprimé ainsi :

« Je suis tout disposé, mylords, à me rallier à l'opinion de sa seigneurie (lord Melbourne) sur la valeur de la vie d'un souverain. S'il était besoin même d'exemples pour démontrer cette vérité, nous n'aurions qu'à tourner nos regards de l'autre côté du canal. Là, nous verrions l'affliction profonde et inattendue de nos voisins les Français par suite de ce calamiteux événement. J'en suis assuré, il n'est pas en Angleterre un seul homme qui, du fond du cœur, ne sympathise franchement avec l'illustre famille si malheureuse, frappée par cette déplorable catastrophe. »

La motion de l'adoption du bill ayant été faite, le duc de Wellington dit avec solennité :

« Mylords, je ne puis m'empêcher de formuler ici ma pleine adhésion aux sentiments exprimés par le docte et noble lord (Brougham), au sujet du regret généralement ressenti dans ce pays, par suite de la triste perte que la famille royale de France vient de faire tout récemment. » (Adhésion marquée dans toutes les parties de la salle.)

— Le *Sun* annonce que, par suite de la mort du duc d'Orléans, la représentation de *Saint-James théâtre* n'a pas eu lieu.

— On écrit de Newcastle, le 14 juillet :

« Hier plusieurs centaines d'ouvriers mineurs sont arrivés ici dans la journée et ont commis des désordres. On avait été obligé de faire monter à cheval la yeomanry qui avait pris position devant plusieurs édifices publics. Aujourd'hui les ouvriers mineurs sont arrivés en masse ; en passant par Langton, ils ont mis à contribution les habitants ; ensuite ils ont arrêté de vive force tous les travaux dans les forges et ont emmené plusieurs ouvriers. L'un d'eux a été jeté dans un étang.

« Les troupes viennent de partir pour Langton, qui est à quatre milles d'ici ; elles ont à leur tête quatorze magistrats ; on fait venir des renforts. » (*Standard*)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis au Public.

Le public est prévenu que samedi 20 août prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de la Mairie de Bastia, en présence de M. le maire de la dite ville, de M. le colonel commandant la 17e légion de gendarmerie, et de MM. le chef d'escadron et capitaine commandant les compagnies de la dite légion, ou de leurs fondés de pouvoirs à une nouvelle adjudication de la fourniture des fourrages à faire pour la nourriture des chevaux des divers ses brigades de la 17e légion de gendarmerie départementale de la Corse du premier octobre 1842 au 30 septembre 1843.

A cet effet, des soumissions cachetées seront déposées au secrétariat de la mairie de Bastia, où à dater de ce jour on pourra prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que dans les bureaux de MM. les Sous-Intendants militaires à Bastia et à Ajaccio.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après :

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je (Nom et Prénoms) *soussigné* (Qualité) *demeurant à . . . . . où je fais élection de domicile m'oblige envers MM. les membres du conseil d'administration de la 17e légion de gendarmerie, à fournir les fourrages, Paille, Orge, ou Avoine, nécessaires aux chevaux de la dite légion pendant une année à partir du 1er octobre 1842 jusqu'au 30 septembre 1843 au prix de* (en toutes lettres) *la ration complète, telle quelle est déterminée par le cahier des charges en date du 20 mai 1842, auquel je déclare me soumettre.*

Offrant pour ma caution M. (Nom Prénoms et qualité) *demeurant à . . . . qui a signé avec moi.*

Fait à le 1842.

Toute soumission qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessus sera écartée.

Les dites soumissions seront ouvertes en séance, enregistrées et paraphées par le Sous-Intendant militaire, et l'adjudication aura lieu en faveur de celui qui présentera le prix le plus bas.

Chaque soumission devra être accompagnée de l'engagement d'une caution solidaire qui présentera un certificat de l'autorité locale du lieu de sa résidence dûment légalisé par l'autorité compétente, constatant sa solvabilité : l'un et l'autre de ces documens devront être rédigés sur papier timbré. Il ne sera plus reçu de soumission, à compter du 20 août passé deux heures après-midi : toutes celles présentées après cette époque, seront irrévocablement écartées.

Bastia, le 28 juillet 1842.

Le Sous-Intendant Militaire,
SEGONNE.

ÉTABLIR UN VÉSICATOIRE

d'une manière prompte et peu douloureuse, entretenir les exutoires, par un pansement simple, propre, commode et économique, tel est le problème que M. *Le Perdriel*, pharmacien breveté, faubourg Montmartre, 78 à Paris, a résolu depuis nombre d'années.

Sa TOILE vésicante pour établir les VÉSICATOIRES en quelques heures ; ses TAFFETAS (en rouleaux jamais en boîtes), d'un épispastique, l'autre rafraîchissant pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES et les CAUTÈRES. Ses POIS ÉLASTIQUES en caout-chouc adoucissans à la guimauve, suppuratifs au garou, avec lesquels on calme ou l'on provoque l'action des CAUTÈRES, sans causer de douleur. Ses COMPRESSES en papier lavé, plus douces et plus blanches que le linge fin. Ses SERREBRAS, bien soignés, etc, sont maintenant recommandés par la généralité des médecins, et employés par un nombre considérable de personnes. Ces produits se trouvent dans beaucoup de pharmacies, mais il faut positivement refuser comme contrefaçons, les articles qui ne porteraient pas les marques et la signature LE PERDRIEL. Dépôt dans les principales pharmacies de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 23 au 29 juillet 1842.

ARRIVÉES.

Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Toulon. bœuf St-Antoine, c. Agostini, plâtre.
St-Pelegrino. gondole Miséricorde, c. Gentile, b.
Macinaggio. gondole St Joseph, c. Preziosi, vin.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, vin.
De la mer goëlette de l'État l'Etoile, c. Sauvan, lieutenant de vaisseau.
Ersa. gondole Lavasina, c. Bonifazio, écorces.
Rade d'Hyères. chasse-marée Baptistin, c. Cervoni, sel.
Alger. bombarde St-Charles, c. Guizot, lest.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Pronete. gondole Annonciation, c. Dominici, v.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, blé.
Toulon. bat. à vap. Liamone, c. Valzi, dépêches.
Favona br.-goëlette Assomption, c. Guaitella, b.
Aleria. gondole St-Érasme, c. Dominici, blé.

DÉPARTS.

Aleria. gondole Lavasina, c. Semidei, matériaux.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, lest.
St-Pelegrino. balancelle Neptune, c. Danois, entré en relâche.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Giorgi, divers.
Pronete. gondole Mantino, c. Marcaluz, divers.
Toulon. bat. à vap. Liamone, c. Valzi, dépêches.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, div.
Macinaggio. br.-goëlette Union, c. Terrami, lest.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Cagnano. gond. Cœur de Jésus, c. Defendini, l.
Gênes. bœuf Jésus-Marie, c. Bassa, bois.
Luri. gondole Trinité, c. Cervoni, lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 6 AOUT 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N°. 32

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp.e Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire Français*.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	25.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

DES COMICES AGRICOLES.

Nous avons dit souvent que l'agriculture était en Corse dans un état d'infériorité désolant; malheureusement nous n'avons point exagéré en parlant ainsi. Cet état d'infériorité est un fait fâcheux, déplorable, mais qui tient à des causes particulières, dont il faut prendre note; afin de ne faire peser sur notre pays une responsabilité plus grande que celle qui mérite, et ensuite pour tâcher de porter remède au mal, autant que nos faibles moyens nous le permettront.

Il y a une cause permanente de cette infériorité, qui se reproduit sous plusieurs faces différentes. Ainsi les capitaux manquant, ce n'est qu'en divisant le sol à l'infini que les transactions entre les familles peuvent s'accomplir. Le morcellement de la propriété a ses avantages, mais il a aussi de graves inconvénients surtout alors qu'il est poussé à l'extrême, comme cela est presqu'inévitable chez nous. Le mal se fait sentir dans bien d'autres départemens qui sont et plus riches et tout aussi fertiles au moins que le notre. Ainsi en Alsace, la division de la propriété est poussée si loin, dans un pays où les capitaux abondent cependant, que l'élévation de la race bovine y est très arriérée et les encouragements que le Conseil général du département y prodigue, chaque année, sont presqu'infructueux pour lutter contre le mal qu'on voudrait déraciner. Chez nous ce mal est encore plus grand, car nous n'avons pas, comme atténuation du mal, l'abondance du numéraire. Mais on le voit, il dépend de causes pour ainsi dire naturelles, et dont il ne dépend pas de la volonté de qui que ce soit de triompher généralement, complètement.

Le mal accepté et comme il importerait cependant d'y porter remède autant que faire se pourrait, sous ce rapport les comices agricoles répandus sur tous les points du département, mis en rapport entr'eux, dans des réunions périodiques, contribueraient puissamment à l'adoption des méthodes nouvelles, à la propagation des instrumens de culture qui abrègent la main d'œuvre, tout en augmentant les rapports et feraient peu à peu sortir notre agriculture de la routine dans laquelle elle languit et dépérit.

Serait il donc bien difficile de trouver dans chaque commune deux ou trois personnes bien intentionnées, qui s'occupent d'administrer leurs propres domaines et qui rencontreraient dans des réunions fréquentes, périodiques, des occasions de causer de leurs intérêts, d'étudier les meilleures méthodes et de demander à des expériences pratiques des résultats qui tourneraient au profit de leurs exploitations rurales? Ces assemblées qui porteraient avec elles, leur récompense immédiate, stimulerait les plus froids et bientôt l'ambition de faire partie d'un comice agricole serait un puissant stimulant et deviendrait un honneur et un avantage dont on serait fier et heureux de jouir. Cet état d'abandon, d'isolement dans lequel vit chaque propriétaire, jaloux de ses propres procédés, qui, d'ordinaire, par leur barbarie, n'ont rien à envier à ceux de ses voisins, cet état disparaîtrait et les relations sociales n'y gagneraient pas moins que les procédés agricoles. La routine, et ses terribles conséquences, serait bientôt frappée de mort et si le morcellement de la propriété ne permettait pas de réaliser complètement les enseignements d'une théorie rationelle au moins pourrait-on en adopter la portion qui serait immédiatement réalisable. Ces comices agricoles seraient un bien d'autant plus grand, et il serait d'autant plus aisé de les établir, que sur beaucoup de points des tentatives heureuses se font qui, pour être généralisées ne demandent qu'un peu d'encouragement et de bons exemples.

Ces comices agricoles cantonaux ne verraient pas leur action circonscrite dans les limites des cantons. Ce ne serait pas assez. Il faudrait encore, qu'à de certaines époques de l'année il y eut des rassemblements, dans lesquels viendraient les représentants de chacun des comices cantonnaux. Dans ces assises nouvelles, les comparaisons entre les différentes cultures des différents points du département pourraient s'établir. Ce qu'il y aurait d'imparfait, de trop petit dans les réunions particelles s'aggrandirait ici et prendrait plus d'importance. Des discussions plus étendues, plus approfondies pourraient s'établir et, dans cette lutte toute pacifique, chacun s'en retournerait avec une moisson abondante d'observations intéressantes; de procédés utiles déjà expérimentés, qu'on irait soumettre, de son côté à de nouveaux essais, pour les rapporter, à son tour, complétés et enrichis par ses propres études

Voici un des remèdes les plus faciles qui soient à notre disposition. Nous n'avons point besoin pour l'obtenir de nous adresser au dehors, de solliciter un appui étranger, qui se fait toujours attendre, alors même qu'il arrive. Cette ressource nous la possédons nous mêmes; elle est dans notre volonté et dans notre désir de voir notre agriculture s'améliorer, nos revenus s'accroître et, avec eux, nos moyens d'exploitation.

Ce serait une grande gloire pour l'autorité administrative de prendre sérieusement, efficacement l'initiative d'une semblable mesure. Nous savons bien que les comices agricoles établis, tout ne serait pas dit. Nous savons bien qu'ils ne produiraient pas tout d'abord le bien que nous en attendons. Nous savons que dans ces sortes de réunions, il y a un long chapitre de mécomptes, dont il faut tenir note. Mais toutes ces reserves faites, la pensée nous semble bonne, l'institution utile. Nous n'avons point ni ne pouvons pas avoir de ferme-modèle, quelque utile et rigoureusement nécessaire que nous fut un établissement de ce genre. Nous ne disons, nous ne pouvons, car les ressources du département sont toutes absorbées par d'autres emplois non moins urgents; mais au moins ces comices agricoles y suppléraient jusqu'à un certain point. Leur création n'emporterait avec elle aucun surcroit de dépenses. Pourquoi donc hésiter. Qu'on se rappelle donc qu'un peuple comme un particulier dépérissent plutôt parcequ'ils s'abandonnent eux-mêmes plutôt que parcequ'il ne sont pas aidés et secourus par leurs voisins. Au contraire c'est en sachant vouloir qu'on triomphe des obstacles, c'est en s'occupant soi-même de ses affaires qu'on les voit d'abord s'améliorer et qu'ensuite, qu'on force les autres à venir à notre secours. Le meilleur moyen d'obtenir, ce n'est pas toujours de demander, c'est de faire soi-même, de tirer de soi tout ce que l'on possède de ressources cachées. C'est ce qui arrivera infailliblement pour notre propre agriculture, si nous savons vouloir et faire arme de tout.

Par ordonnance royale du 3 juillet dernier, la ville de Bastia a été autorisée à effectuer un emprunt de 160,000 francs pour subvenir à l'achèvement de son collége royal et à l'achat du mobilier.

Adresse du Conseil d'arrondissement de Bastia.

« SIRE,

Le conseil d'arrondissement de Bastia, dépose au pied du trône l'expression de sa douleur la plus profonde, la plus ardente dans cette grande calamité qui vient de frapper d'une manière si imprévue et si déplorable la famille royale et la patrie.

Né pour faire le bonheur de la France, pour continuer l'œuvre sainte du père, pour consolider

MAISON EN FER. — L'Angleterre et la Belgique ont parfaitement compris les avantages des constructions en fer. Dans ces deux pays, elles augmentent chaque jour d'une manière prodigieuse. Suivant des données certaines, une maison en fonte à trois étages, contenant dix à douze pièces et pesant 800 à 850 hilog., ne revient pas à 27,000 fr., suivant les ornements dont on veut l'enrichir. Et si on veut la transporter d'un lieu à un autre, les frais de déplacement ne coutent guère plus de 5 ou 600 fr. A ces avantages déjà si grands, il faut encore ajouter une sécurité complète contre les plus graves accidents, les tremblements de terre, l'incendie, etc.

AUX AGRICULTEURS. — On communique l'article suivant au *Courrier de la Moselle:*

« Dans une année où la rareté des fourrages devient excessive, tous les procédés qui se rattachent à la nourriture des chevaux sont intéressants pour les agriculteurs: il importe donc de donner de la publicité au moyen employé par M. Dailly, maître de poste à Paris, Cet habile agronome substitue à 5 kilogrammes de foin 3 litres de seigle égrugé: il s'est assuré, après de nombreuses épreuves, que les chevaux soumis à ce régime se portent aussi bien que s'ils mangeaient du foin. M. Dailly s'est empressé de faire connaître son procédé; de notre côté, nous engageons les cultivateurs à essayer ce moyen qui, en présentant une économie dans la dépense, leur permettrait d'user avec discernement et modération leurs approvisionnements en fourrages. »

— Dans une localité du Midi, un orage a éclaté avec tant de violence que des nuées d'oiseaux ont été les victimes. Un campagnard en a recueilli à lui seul plus de 2,000 enfoncés dans la vase dont ils ne pouvaient sortir. Le boisseau de moineaux ne coûtait pas plus de 75 centimes.

UNE CANNE ENVOLÉE. — Un provincial, nouvellement débarqué à Paris, vient d'être victime d'une escroquerie qui, heureusement, ne le ruine pas, et qui n'est peut-être, après tout, qu'une mystification. Il sortait de chez Thomassin, où il avait acheté un jonc magnifique; il faut être de son pays pour acheter un jonc comme celui-là, avec une pomme en or ciselée et guilloché à écorcher une main de paveur. Un individu, paraissant contrefait, mais assez bien couvert, aborde notre homme et lui demande l'aumône. « M'lord, dit-il, vous ne pouvez laisser un malheureux sans quelques sous pour dîner, vous qui êtes si riche et qui avez une canne comme on n'en voit pas. » Soit charité, soit vanité, milord — c'était un Gascon — donne une pièce de cinquante centimes.

« Vous êtes simple, monsieur, dit un survenant, de faire l'aumône à ce drôle, qui n'est pas plus infirme que vous. Donnez-moi, je vous prie, votre canne, que je le fasse un peu courir. » — En disant cela, le compère s'empare de la canne avant que le Gascon, tout étourdi, pût réfléchir à la proposition. Le mendiant de se sauver à toutes jambes, et l'autre de courir après lui avec le jonc de mylord, canard plumé qui se promène aujourd'hui sans sa canne.

— Il y a eu à Jerez (Espagne), deux courses de taureaux dans lesquelles ont figuré Montés et Gaspar. Dans la première, il a été tué 17 chevaux; dans la deuxième, 9 chevaux. Ces résultats ont été applaudi avec enthousiasme. (*El Serezono.*)

— A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Arago a raconté les particularités suivantes rélativement à la dernière éclipse :

« A Montpellier, un grand nombre de femmes étaient émues ou recueillies, plusieurs tombèrent à genoux. Mais dès que l'astre reparut et lança son premier jet de lumière, une exclamation subite de joie partit de toutes parts. A Perpignan, les personnes les plus graves ne purent aussi s'empêcher d'applaudir, tellement elles étaient impressionnées de la majesté du phénomène.

« L'effet sur les animaux a été plus grand encore. Pendant l'obscurité, des troupeaux de moutons se sont couchés par terre aux environs de Montpellier. Des chauve-souris ont quitté leurs retraites, un hibou est sorti da la tour Saint-Pierre et a traversé la place du Peyrou. On a vu des petits poussins venir se placer sous les ailes de leur mère. Des bœufs qui paissaient librement à côté de l'église de Maguelone se sont rangés en cercle adossés les uns aux autres, les cornes en avant, comme pour résister à une attaque. A Perpignan, M. Arago, pour cette partie de ses observations, avait prié plusieurs de ses amis de l'assister. L'un d'eux mit dans une cage cinq linottes très-vives et pourvues d'une abondante nourriture. Après l'éclipse trois furent trouvées mortes. Les chevaux dans les campagnes s'arrêtaient effrayés, semblant redouter l'approche d'un orage. Des taureaux se repliaient en cercle les cornes en avant. Un chien de chasse affamé de la veille refusa de prendre la nourriture qu'on lui offrait dans le plus fort de l'obscurité. Enfin une traînée de fourmis s'arrêta tout court. Le fait a été observé par un naturaliste distingué, M. Fraisse, et rapporté par M. Arago en pleine Académie.

« Voilà donc cette fameuse éclipse de soleil qui a tant préoccupé les savants et mis en émoi les populations méridionales. On a pu voir par cette description rapide si elle était digne du puissant intérêt qu'elle a excité. Un tel spectacle est la manifestation la plus magnifique des lois de l'astronomie et laisse au génie de l'homme de nouveaux éléments de découvertes futures. »

— La ville d'Avallon, le 23 août, a été témoin d'un crime horrible. Une mère s'est livrée ouvers sa fille à des atrocités sans exemple. Cette mère, indigne de ce nom, a pendu sa fille par les bras et lui a donné des coups de couteau dans les yeux. Ensuite elle a cherché à l'étrangler, et les traces de ses doigts sont restés marqués sur le cou de sa malheureuse enfant qui, à ce qu'on croit, survivra à ses blessures. La mère est arrêtée.

— On lit dans le *Journal du Cher* :

« Un triple crime d'infanticide vient d'être découvert dans la petite ville de Lignières. Le 25 de ce mois, la justice, avertie par les graves soupçons qui planaient sur la fille Marguerite Chabin, domestique du sieur F. Roger, fit une descente au domicile de celui-ci. Après une heure de recherches, on découvrit dans une petite cour infecte, presque au niveau du sol, le cadavre d'une petite fille nouvellement née. La fille Chabin, confrontée, avoua que cet enfant était bien le sien, et qu'elle même l'avait enfoui dans ce trou quelque temps après sa délivrance. L'autopsie constatat que l'enfant né viable avait été tué à l'aide de violences inouïes. Sa langue avait été rebroussée, la bouche remplie de linge, et le cou tellement serré par un quadruple lacet, que les chairs en étaient coupées.

« La fille Chabin s'étant trouvée plusieurs fois dans la même position, depuis quatre ans, sans que jamais personne ait connu le dénouement de ses grossesses, la justice dut continuer ses recherches. Presque au même endroit elle trouva un crâne d'enfant parfaitement conservé et une foule de petits ossemens qui semblaient attester un second infanticide. Enfin de nouvelles investigations ont fait découvrir encore quelques os qui, au dire des médecins, appartiendraient à un troisième individu et consitateraient un troisième crime. La coupable est maintenant entre les mains de la justice qui informe. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ÉTABLIR UN VÉSICATOIRE

d'une manière prompte et peu douloureuse, entretenir les exutoires, par un pansement simple, propre, commode et économique, tel est le problème que M. *Le Pardriel* pharmacien breveté, faubourg Montmartre, 78 à Paris, à résolu depuis nombre d'années.

Sa TOILE vésicante pour établir les VÉSICATOIRES en quelques heures; ses TAFFETAS (en rouleaux jamais en boites), l'un épispatique, l'autre rafraichissant pour entretenir parfaitement les VÉSICATOIRES et les CAUTÈRES. Ses POIS ÉLASTIQUES en caout-chouc adoucissans à la guimauve, suppuratifs au garou, avec lesquels on calme où l'on provoque l'action des CAUTÈRES, sans causer de douleur. Ses COMPRESSES en papier lavé, plus douces et plus blanches que le linge fin. Ses SERREBRAS, bien soignés, etc, sont maintenant recommandés par la généralité des médecins, et employés par un nombre considérable de personnes. Ces produits se trouvent dans beaucoup de pharmacies, mais il faut positivement refuser comme contrefaçons les articles qui ne porteraient pas les marques et la signature LE PERDRIEL. Dépôt dans les principales pharmacies de Bastia.

PLUS DE CONSTIPATION,

PLUS DE LAVEMENTS, PLUS DE MÉDECINES.

La maison WARTON, à Paris, rue Richelieu, N° 68, envoie *gratis* et *franco* à tous ceux qui le demandent, l'exposition d'un moyen facile de vaincre sans lavements et sans médecines la constipation même la plus rebelle. (Affranchir)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 10 au 16 septembre 1842.

ARRIVÉES.

Cagliari. b. à vap. de l'état. Sarde. le Tripoli. cap. Baron de la Rochette.
Marseille. bateau. Deux Hillarion. c. Flotte. houille.
Cagnano. gondole St-Antoine. c. Antonorsi. vin.
Cagnano. gondole. Trinité. c. Cervoni. vin.
Toulon. b. à vap. Liamone. c. Valzi. dépêches.

DÉPARTS.

Agde. bateau. Chevalier Fleury c. Hot. lest.
Foce di Golo. b. goëlette. Conception. c. Ersa. l.
Marseille. tartane. Jean-Pierre. c. Novarre. huile.
Marseille. mistick. St-Joseph. c. Ciro. charbon.
Macinaggio. b. goëlette. Conception. Raffucci. bois.
Toulon. b. à vap. Liamone. c. Valzi. dépêches.
Cagnano. gondole. Annonciation. c. Francioni.
Cagnano. gondole. St-Joseph. c. Cervoni. lest.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo. c. Valzi.
Cagnano. gondole. St-Jean. c. Agostini. lest.
Cagnano. gondole. St Antoine. c. Antonorsi. lest
Macinaggio. brick. Valerj Jean. c. Sciaccaluga. l.
Ala Plage. gondole. Désir. c. Lusinchi. lest.
A la Plage. gondole. St-Antoine. c. Lauri. l.
Gênes. vap. de l'État. sarde. le Tripolic. baron de la Rochette.
Portovecchio. bombarde. Ste-Claire. c. Lanat. l.
Marseille. br.-goëlette la Corse, c. Sisco, haric.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 23 JUILLET 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 30.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp.e Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire Français*.

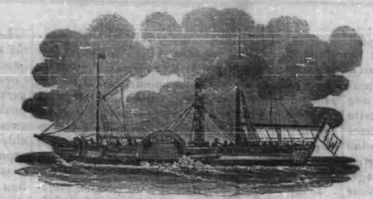

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	25.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

M. Limperani, au moment où il renonçait à solliciter, une fois encore, la confiance des électeurs de la Corse, a voulu leur adresser une parole d'adieu, et en même temps de remercîment et de reconnaissance pour la noble confiance, qu'ils avaient mise en lui et qui s'était manifestée, d'une façon si honorable pour lui, par quatre réélections successives. Chargé pendant quatre longues et pénibles législatures, de 1831 à 1842, de soutenir les intérêts de la Corse devant la chambre et devant les administrations, M. Limperani l'a fait avec ardeur, avec succès, et sa parole et ses actes n'ont pas été étrangers à la solution d'une foule de questions qui interessaient vivement notre pays. Ces douze années de luttes et de fatigues incessantes lui donnaient sans doute des droits à demander au repos, un loisir dont il devait avoir besoin, mais nous n'en regrettons pas moins que ces fatigues, inséparables de la vie législative, aient fait sonner sitôt pour lui l'heure, nous ne dirons pas de l'abandon, mais de la retraite momentanée de la vie politique active. En raisonnant ainsi, nous nous plaçons, il est vrai, au point de vue exclusif de l'intérêt de la Corse; c'est là si l'on veut de l'égoisme, mais la Corse a si grandement besoin de protecteur et d'appui; d'hommes qui la connaissent, qui comprennent ses besoins, que c'est toujours pour elle un amer regret de voir un de ses enfans rentrer, ne fut-ce que pour un moment, sous la tente et quelque légitime que soit ce repos devenu impérieux, nous nous en affligeons, car c'est une main amie et intelligente de moins qui se trouvera dans la mêlée pour nous prêter appui et secours. Il y avait cela d'avantageux dans la position de M. Limperani, c'est que fils de la Corse, élevé au milieu d'elle, mêlé à toutes ses affaires, il en connaissait parfaitement les exigences et, en outre, il était parfaitement au courant de toutes les grandes questions entamées ou à entamer. Il n'avait donc pas de noviciat à faire; il n'aurait eu qu'à continuer ce qu'il fesait depuis douze ans et c'était là un immense avantage pour nous, qui avons si grand besoin qu'on mette enfin la main à l'œuvre, sur ce qui reste encore à entreprendre.

Quoiqu'il en soit d'une résolution, qui nous a vivement affligés, mais que nous respectons et que nous n'entendons pas le moins du monde blâmer, car elle a pour se justifier des motifs respectable : — douze ans de sa vie consacrés à servir la Corse, c'est là du patriotisme qui a droit à nos respects et à notre reconnaissance. — M. Limperani n'a pas voulu abandonner la carrière législative sans s'adresser à ses anciens commettans. Il vient donc de leur adresser un compte-rendu de ses travaux pendant le cours de ces quatre dernières législatures, qui ont embrassé le cours de douze années. Dans cette longue période M. Limperani, ainsi que nous l'avons constaté nous-même dans le temps, n'a laissé passer aucune circonstance, où les intérêts de la Corse étaient en jeu à la tribune nationale, sans prendre lui-même la parole, sans rectifier les faits obscurcis, sans insister sur le redressement des griefs, sans jeter de la lumière sur des questions peu comprises, sans obtenir enfin justice et protection pour notre pays. C'est ainsi que tour-à tour, il a traité les questions, si importantes et si décisives pour notre île, des voies de communications, des douanes, de l'exploitation de nos forêts vierges, les communications par la vapeur avec Marseille, etc. etc. M. Limperani n'a donc pas failli à son mandat; il l'a rempli complétement avec zèle, avec talent, et nous pouvons ajouter, sans craindre de nous tromper, avec succès.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que là ne se sont pas bornés ses efforts. C'est peu d'obtenir des lois, il faut encore en presser l'exécution et c'est ici surtout, pour qui a un peu d'expérience des affaires, que la tâche devient ardue et difficile. Si, dans beaucoup de cas, il est plus facile d'obtenir des audiences des ministres que d'un chef de division, il est aussi plus difficile d'obtenir l'exécution d'une loi que cette loi elle-même. Cette lutte qu'il faut engager avec la vie de la bureaucratie est des plus fatiguantes, car elle doit être de tous les instants, sous peine de voir les affaires les plus simples s'éterniser des années. M. Limperani a dû, lui aussi, pendant ces douze années, payer sa dette sous ce rapport et ce n'a pas été là sans doute la partie la moins pénible, la moins ingrate de sa mission; c'est que là votre action est sans cet éclat qui vous soutient, sans ce concours de vos concitoyens qui vous encourage, c'est que vous êtes seul a seul à batailler, dans l'ombre d'un bureau, contre le mauvais vouloir ou la paresse d'un expéditionnaire ou d'un commis attardé; c'est que là tout commence et rien ne finit et nous comprenons, quand nous y reportons notre esprit, que douze années d'une existence semblable usent plus que vingt ans de débats politique, en plein soleil de la vie orageuse des chambres. Là au moins la grandeur de la lutte ou du succès vous ranime. M. Limperani n'a pas déserté cette partie ingrate, disions-nous de son œuvre, et bien qu'il n'en parle point dans son compte-rendu à ses commettans, nous devons lui en tenir compte. Aidé, appuyé par ses collégues dans la députation, dirigé et aidé par l'illustre maréchal, dont notre pays s'honore à si juste titre, il a bravé toutes les difficultés et il est arrivé au but. Nos compatriotes ne l'oublieront pas.

Ce qui nous frappe dans le compte-rendu de M. Limperani, ce qui lui assure même une durée, genre de succès que n'ambitionnent guères d'ordinaire ces espèces de publications, c'est que M. Limperani, se confondant avec la Corse, s'est attaché à montrer ce que la Corse avait obtenu, en douze ans, de la bienveillance du gouvernement et des chambres et ce que, en douze ans, elle avait réalisé de progrès sur elle-même. Cette revue rétrospective est donc importante à constater, car elle montre ce que nous avons obtenu, ce que nous avons fait en douze ans et, outre qu'elle pourra servir plus tard de terme de comparaison entre deux nouvelles périodes, elle doit nous encourager et nous faire bien espérer de l'avenir. Nous ne rappellerons point ici ces faits; leur énumération conduirait trop loin. Nous voulions seulement faire ici ressortir ce genre de mérite et d'à-propos du compte-rendu de M. Limperani. Certes quand en douze ans, nous avons obtenu qu'on s'occupât de nos routes, de nos ports, de notre commerce, de nos communications avec le continent; que seize millions nous ont été successivement accordés pour nous sortir de l'état de misère, où l'on nous avait si longtemps abandonnés, on doit avoir bonne confiance dans l'avenir et espérer que ces améliorations importantes en amèneront d'autres à leur suite.

M. Limperani en publiant son compte-rendu à ses commettans, a donc rendu un nouveau service à son pays, puisqu'il a tracé, en quelques mots substantiels, un tableau succinct et fidèle de sa position d'il y a douze ans et de celle d'aujourd'hui. Il est bon de revenir souvent sur ces idées et sur ce parallèle, afin de consoler les esprits qui se désespèrent, d'encourager ceux qui se mettent à l'œuvre, et de montrer à tous enfin que nous marchons. Il faut aussi montrer au gouvernement que ses efforts et ses sacrifices n'ont point été en pure perte et que, sous le rapport matériel, aussi bien que sous le rapport moral, cette période de douze ans a produit des résultats avantageux. Ainsi la population, de 195,000 âmes, s'est élevée à 221,463. Les revenus publics ont suivi une même progression : de 1,069,557 fr. ils sont montés à 1,556,635 c'est-a-dire à plus

d'un tiers. Enfin le recouvrement des impôts directs est devenu de plus en plus facile et ne présente plus aujourd'hui qu'un arriéré qui est à peu-près l'arriéré normal qui se retrouve partout ailleurs. L'état moral du pays a éprouvé aussi une amélioration. Dans la première moitié de cette période de douze ans, la moyenne des crimes était de 125 par an; cette moyenne est descendue à 90 dans la seconde partie de cette même période: il y a donc progrès, progrès que rendra plus général une application plus rigoureuse des lois sur les armes prohibées, aussi bien vis-à-vis de ceux qui les portent que vis-à-vis de ceux qui les fabriquent.

Ces chiffres et ces raisonnements, que nous empruntons à la brochure de M. Limperani, sont, nous le répétons, consolants et il est bon des les remettre souvent sous les yeux du public, des chambres et du gouvernement du roi. Nous avons grand besoin qu'on nous tienne compte du bien que nous nous efforçons de réaliser au milieu de nous.

Appelé par la confiance du roi à un poste important, M. Limperani ne sera pas au moins séparé de sa patrie. Chargé de défendre les intérêts du commerce français et les droits de ses nationaux, à quelques lieues de Bastia, il sera toujours en rapport avec ses compatriotes et dans sa retraite il trouvera encore assez de loisir pour prendre la défense des intérêts qu'il a, pour sa part, si bien exposés, si bien appuyés pendant douze ans de quatre pénibles législatures. Pour des hommes de son caractère et qui aiment leur pays natal, comme il sait l'aimer, une œuvre commencée ne saurait s'interrompre. M. Limperani, nous en sommes convaincus, continuera donc à accorder aux intérêts de la Corse le même appui, la même attention que par le passé et la part d'influence, qu'il pourra revendiquer, il saura l'employer pour élever de nouveau la voix en faveur de son pays. Entre nous et lui, il n'y aura qu'un bras de mer, qui réunit au lieu de séparer; son action aura changé de terrain, mais elle n'en durera pas moins. C'est ainsi surtout, nous l'espérons, qu'il continuera à unir ses efforts aux efforts que fera l'illustre maréchal, sous l'égide du quel il a fait ses premières armes pour la Corse, afin de contribuer à mener à bonne fin une œuvre si bien commencée depuis douze ans. Avec la législature nouvelle, commence une nouvelle période pour la Corse: puisse-t-elle être aussi heureuse, aussi féconde que l'a été la première, que nous venons de rappeler, et nous ne nous plaindrons pas.

M. Agénor de Gasparin nous prie de publier la lettre suivante qu'il adresse aux électeurs du 2e arrondissement électoral de la Corse.

Bastia le 16 juillet 1842.

MESSIEURS,

Une nouvelle aussi imprévue que funeste est venue mettre un terme aux manifestations de joie, par lesquelles la population s'associait aux sentiments de la majorité des électeurs.

Cette nouvelle ne m'a pas seulement consterné, comme elle vous a consternés vous-mêmes, comme elle a consterné la France entière; elle m'a imposé de nouveaux devoirs.

J'ai dû me refuser à la marque publique de sympathie, que le conseil municipal de Bastia avait bien voulu m'offrir. J'ai dû me refuser même aux invitations nombreuses et pressantes qui m'avaient été faites dans les trois arrondissements.

Sur le point de commencer en Corse un voyage, dont chaque jour me fait mieux comprendre l'importance, et de visiter des contrées auxquelles chaque jour m'attache par des liens plus étroits de reconnaissance et d'affection, j'ai dû me demander si une pareille tournée et les démonstrations qu'elle entraîne pouvaient se concilier avec les douloureuses émotions du moment. J'ai dû me demander principalement si, comme député, comme ami dévoué du gouvernement, je n'étais pas tenu de me mettre à sa disposition, à sa portée, et d'attendre sur le continent les ordres que les circonstances actuelles pourraient rendre nécessaires.

Je me résigne, Messieurs, à un pénible sacrifice, mais, j'ai la certitude d'être approuvé de vous. Vous comprendrez tous, que mes obligations publiques aient prévalu sur mon penchant personnel. Vous reconnaîtrez à mon premier acte le point de vue sérieux du quel je considère le mandat que vous m'avez remis. Vous recevrez avec bienveillance les quelques paroles d'adieu que je vous adresse à la hâte, et vous croirez au vif désir que j'emporte, d'exécuter le plus tôt possible ce projet dont l'accomplissement immédiat m'est interdit.

Je vais m'éloigner de vous. Mais c'est pour m'acquitter de la haute mission que je tiens de vos suffrages.

En me désignant comme votre mandataire, vous avez assez montré, qu'avant tout, vous vouliez prêter appui à ce qui est faible et ébranlé au milieu de vous, au principe d'ordre et de stabilité.

Je serai fidèle à cette pensée. Plus que jamais, je sens le besoin de me consacrer à la défense d'une cause sacrée, d'une cause, qui est celle du vrai progrès, de la vraie liberté, de la vraie civilisation. Plus que jamais, je sens le besoin d'apporter ma faible coopération aux hommes courageux qui veulent doter nos institutions libérales du seul élément de force qui leur manque encore, de la durée.

Mais, si je suis en premier lieu le député de la France, je n'oublierai pas que je suis aussi l'élu de votre département. Je n'oublierai, ni ses besoins à satisfaire, ni ses ressources à développer. Je n'oublierai pas non plus le caractère tout particulier de mon élection.

Vous m'avez choisi, parce que j'étais un homme nouveau, indépendant, étranger aux querelles locales, impartial par caractère et par position. Je m'attacherai à conserver cette attitude.

Vous m'avez choisi (et ce fait excite plus vivement encore ma gratitude) quoique je n'appartienne pas à votre communion. Vous saviez que j'étais protestant, protestant zélé, auteur de publications récentes où mes convictions sont franchement, vivement exprimées, secrétaire d'une société qui s'occupe de revendiquer les droits méconnus de l'église réformée en France. Vous saviez tout cela: et cependant, vous m'avez nommé. Vous m'avez assez équitablement jugé, pour être certains que, tant que j'aurais l'honneur de représenter votre pays, je m'abstiendrais scrupuleusement d'y participer à toute tentative de propagande religieuse; pour être certains que je me ferais un devoir de soutenir les réclamations légitimes du culte catholique au milieu de vous.

Je tâcherai, Messieurs, de répondre à votre confiance. Pour y parvenir, j'ai besoin de compter sur votre appui, sur vos conseils. Mais, d'abord, j'ai besoin d'espérer que Dieu m'accordera les forces qui me manquent.

Vous ne serez pas surpris que j'aime à finir par cette pensée. C'est la seule qui console, la seule qui fortifie, en présence d'une catastrophe, où l'impuissance de l'homme se révèle avec tant d'éclat.

Veuillez agréer, Messieurs et chers compatriotes, la nouvelle assurance de mon dévouement et de mon respect.

A. DE GASPARIN.

Les différents corps constitués à Bastia, aussitôt qu'ils ont eu connaissance de l'affreux malheur qui a frappé le Roi, la France et surtout la Corse, se sont réunis spontanément pour faire parvenir aux pieds du trône l'expression de la profonde douleur qu'ils ont ressentie d'une perte aussi cruelle. Le conseil municipal a de plus décidé qu'un service funèbre serait celebré pour le repos de l'âme de l'auguste prince dont la mort laisse un vide si immense. Ce service doit avoir lieu mercredi prochain.

La distribution des prix aux élèves du collége de Bastia a eu lieu mercredi dernier dans l'église St-Charles, sous la présidence de M. le Sous-Préfet Morati. M. Casevecchie, Maire de la ville était à la droite de M. le Sous-Préfet et M. Figarelli membre du conseil d'arrondissement était à gauche. Les membres du bureau d'administration du collége étaient placés des deux côtés. L'épouvantable catastrophe du 13 juillet a dû enlever à cette cérémonie une partie de l'air de fête qu'elle revêt ordinairement. Les esprits étaient placés sous de trop sombres impressions pour ne plus voir dans cette cérémonie classique autre chose que l'accomplissement d'un devoir. Des drapeaux aux couleurs nationales, mais voilés de crêpes, avaient été placés dans l'intérieur de l'église et à la porte d'entrée du collége. Le discours a été prononcé par M. de Figarelli, professeur de philosophie. Il avait pris pour texte la supériorité de la civilisation du moyen-âge sur la civilisation antique. Cette thèse, qui, au premier abord, et quand on n'y réflechit point, pourrait paraître presqu'un paradoxe, a fourni à l'orateur de brillants développements et des rapprochements ingénieux. M. le Proviseur a pris ensuite la parole et, continuant la même discussion, il y a ajouté de nouveaux points de vue et envisagé la même question sous un aspect nouveau. Les deux orateurs avaient, en commençant, été au devant des amères pensées qui préoccupaient tous les cœurs, en entretenant leur auditoire de l'illustre Prince que nous avons perdu d'une façon aussi cruelle. Les Prix et Accessits ont été ensuite distribués et l'assemblée s'est separée à quatre heures.

Dans notre prochain numéro nous ferons connaître les noms des élèves qui ont obtenu des prix dans chaque classe.

— Par décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce en date du 28 juin dernier, un nouveau secours de 4,500 fr a été accordé à divers habitans du département pour pertes éprouvées en 1842.

— Le 16 août prochain aura lieu, dans une des salles de la préfecture, la mise en adjudication des travaux ci dessous indiqués, à faire sur la route royale numéro 196, d'Ajaccio à Bonifacio, savoir:

Construction entre le bourg de Grosseto et celui de Petreto, sur une longueur de 14,528 mètres. Le total général des dépenses s'élève à 270,000 fr.

Construction entre le bourg de Petreto et la *Bocca-Cilaccia*, sur une longueur de 10,605 mètres. Le total général des dépenses s'élève à 150,000 fr.

— Par décision de M. le ministre de la justice et des cultes en date des 6, 13 et 21 juin dernier, il a été accordé à titre de secours, savoir:

A d'anciens ecclésiastiques	1,540 fr.
Aux anciennes religieuses	800 »
Aux curés et desservants en retraite	8,385 »
Aux ecclésiastiques âgés et infirmes	5,570 »
TOTAL	16,295 fr.

L'INSULAIRE FRANÇAIS.

Par décision de M. le ministre de la marine et des colonies, en date du 23 juin 1842, les candidats à l'école navale seront examinés par deux examinateurs qui se suivront à cinq jours d'intervalle. — La ville désignée comme centre d'examen pour les candidats de la Corse est Toulon où le 1er examinateur arrivera le 27 septembre prochain et le second le 22.

— Sur la demande de M. le préfet de la Corse, M. le ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'accorder à notre département divers secours, s'élevant ensemble à la somme de trois mille sept cent cinquante francs. Ces secours sont destinés à plusieurs personnes victimes d'événements malheureux.

— Mgr. l'Evêque d'Ajaccio a nommé desservants des paroisses suivantes:

MM. Paoletti, Antoine-François à Cozzano, en remplacement de M. Casalonga, Antoine, décédé.

Vinciguerra Mathieu, à San-Gavino, en remplacement de M. Paoli, Jacques-François décédé.

Rongiconi, Charles-François, à Tallone en remplacement de M. Benedetti, Joseph-Marie, décédé.

Montepagno, Pierre-Antoine, à Altagene, en remplacement de M. Ortoli, Jean-Baptiste, démissionnaire.

Andreani, Gaëtan, à Porri, en remplacement de M. Grocicchia, François, démissionnaire.

On été nommés vicaires, MM. Antonetti, Pierre-Joseph, à Bocognano; Natali, François, à Zicavo; Cecconi, Sébastien-Louis, à Ville; Ceccaldi, Dominique, a Calacuccia.

Le résultat des élections est aujourd'hui connu. L'aspect et l'ensemble des différentes portions de la chambre ne paraissent pas sensiblement modifiées. Voici quelques chiffres qui résument les élections.

Sur les 459 nominations 226 appartiennent au parti conservateur, et 193 aux différentes oppositions. La chambre nouvelle comptera 92 députés nouveaux, dont 54 ont été élus par des conservateurs et 38 par l'opposition.

L'opposition compte une élection triple, 5 élections doubles; les conservateurs en comptent 2 doubles.

L'un des députés nouvellement nommés, M. De Montcontour, vient de mourir, ce qui réduira le nombre des votans a 449 pour les premières opérations de la chambre.

Le conseil municipal de Biguglia a voté une adresse au roi, à l'occasion du terrible évènement du 13 juillet dernier.

— Par une décision du 21 juin dernier, M. le vicomte de Montaignac de Chauvanne, lieutenant de vaisseau, a été désigne au commandement du bateau à vapeur de l'Etat, *le Corse*, de 130 chevaux.

Le Corse est la goelette à vapeur dont la construction a été confiée par l'Etat à M. Normand, du Havre, et dont la coque élégante s'élève chaque jour dans les chantiers du Perrey. Ce bâtiment est destiné à servir à l'expérience d'un nouveau système de motion, au lieu de roues à aubes, il sera pourvu d'une machine à hélice, ou vis d'Archimède, exécutée par M. Barnes, de Londres. Les talens réunis de ces deux ingénieurs ont déjà fourni les meilleurs marcheurs d'Europe; aussi attend-on avec impatience les essais du *Corse*.

Le système d'hélice employé est celui dû à l'invention de Frédéric Sauvage, ancien constructeur à Boulogne-sur-mer. Ce système offrira, nous assure-t-on, de grands avantages sur celui à aubes.

L'escadre française sous le commandement de l'amiral Hugon a été vue ce matin à 10 heures à une petite distance du port de Bastia. Elle faisait voile vers Toulon, où la rappelle, sans doute, la triste catastrophe du 13 Juillet. On se rappelle que le Prince de Joinville faisait partie, avec son navire, de cette escadre qu'il avait rejointe dernièrement.

DÉTAILS
SUR LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.

M. le duc d'Orléans devait partir dans l'après-midi pour Saint-Omer, où des fêtes auxquelles il avait promis d'assister étaient annoncées pour le 17 de ce mois. Sa voiture de voyage et un fourgon de bagages étaient déjà préparés dans la cour des Tuileries.

Depuis son retour de Plombières, où il était allé conduire la princesse Hélène, il y a peu de jours, M. le duc d'Orléans couchait à Paris. Monté dans un briska conduit à la Daumont par un jockey, il se rendait à Neuilly pour faire ses adieux au roi et à la reine, vers onze heures, lorsque sa voiture, qui venait de quitter l'avenue de Neuilly, en face la porte Maillot, pour entrer dans le chemin de la Révolte, reçut un choc produit par une profonde ornière; les deux chevaux très ardents qui trainaient le léger équipage s'emportèrent, et le valet de pied qui était derrière la voiture s'étant élancé pour courir à la tête des chevaux, le prince voulut sauter, de son côté, hors de la voiture, ce qu'il aurait exécuté probablement sans accident, l'équipage étant un briska très peu élevé sur les roues, si un de ses éperons ne se fût engagé dans l'étoffe qui recouvre le devant du siége. Le prince alors, perdant l'équilibre, est tombé la tête la première sur le pavé, et il a reçu en outre une forte contusion à la poitrine, soit par le choc contre la roue, soit par le contact avec le pommeau de son épée; car il était en uniforme.

On accourut aussitôt; le prince est relevé sans connaissance et transporté chez un épicier marchand de vin, au n° 4 du chemin de la Révolte; il n'y était pas encore que la voiture était arrêtée à quarante pas de là, sans accident.

Un médecin des environs accourut aussitôt. Le prince fut déshabillé et couché dans la maison où on l'avait transporté, une saignée fut pratiquée, soixante sangsues furent appliquées; mais une heure s'écoula avant qu'il reprit connaissance.

Cependant la fatale nouvelle avait était portée à Neuilly. La reine était partie à pied en toute hâte. Le Roi l'avait suivie. Les voitures, qui étaient prêtes pour conduire S. M. au conseil des ministres, aux Tuileries, rejoignirent bientôt LL. MM. qui arrivèrent en voiture auprès du duc d'Orléans, accompagnées de Mme Adélaïde et de la princesse Clémentine. Bientôt après toute la famille royale fut réunie autour du lit de douleur. Les ministres, prévenus, étaient accourus. A leur arrivée, l'état du prince se trouvait assez amélioré pour qu'un bulletin satisfaisant pût être expédié à la Bourse.

Mais ce n'était qu'un faux espoir. Le duc d'Orléans perdit de nouveau connaissance; une congestion cérébrale se manifesta; on crut connaître qu'il y avait luxation de la colonne vertébrale, et il fallut renoncer à tout espoir de le sauver. *Encore si c'était moi!* s'écriait le roi désolé, soutenant son fils dans ses bras.

M. le curé de Neuilly, que le roi avait fait mander, fut alors admis à lui administrer les derniers secours de la religion. La famille royale assista seule à cette triste cérémonie.

A quatre heures et demie, le duc d'Orléans avait cessé de souffrir. Le prince mort, le roi avait entraîné la reine dans une pièce contiguë à la chambre mortuaire, et où les ministres, les maréchaux et tous les assistans étaient rassemblés. On se précipita aux pieds de la reine. « Quel » malheur pour notre famille, s'écria-t-elle; » mais quel affreux malheur aussi pour la France! »

Le corps du prince royal fut placé sur une litière recouverte d'un drap blanc. Cette litière, portée par quatre sous-officiers du 17e léger, était suivie par la reine, qui n'avait pas voulu remonter en voiture, le roi, Mme Adélaïde, les deux princes présents à Paris, la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine.

Les ministres et toute l'assistance ont suivi en silence; un bataillon du 17e léger, venu à la suite du duc d'Aumale, formait l'escorte, et l'on s'est dirigé lentement vers la grille du parc qui se trouve à l'angle formé par le chemin de la Révolte et le vieux chemin de Neuilly. Une partie seulement du cortége a pu entrer, et l'on s'est dirigé a travers le parc jusqu'à la chapelle du château, où le corps a été déposé. L'abbé Coquereau, à qui s'étaient réunis deux ecclésiastiques (le curé de Neuilly, disait-on, et celui de Saint-Philippe-du-Roule), ont entonné les chants funèbres. Quand il a fallu arracher la reine à ce triste spectacle, la scène est devenue déchirante.

Les ecclésiastiques sont restés auprès du corps, dont l'autopsie devait être opérée, disait-on, après l'arrivée de M. le chancelier Pasquier et de M. le grand-référendaire Decazes, que l'on a fait prévenir pour dresser l'acte mortuaire.

Pendant toute la soirée, jusqu'à une heure avancée, les voitures se pressaient sur la route de Neuilly, qui était aussi assiégée par une foule énorme de piétons.

Dans la ville, sur les boulevarts, aux Tuileries, dans toutes les rues, on rencontrait des groupes s'entretenant du triste évènement qui a produit une vive émotion.

Les théâtres sont restés fermés.

Nous avons dit que madame la duchesse d'Orléans est à Plombières. Ses enfants sont au château d'Eu.

Mme la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine, accompagnées de M. le général de Rumigny, sont parties pour se rendre à Plombières.

Un officier d'ordonnance du Roi est parti pour Eu, avec mission de ramener le comte de Paris et le duc de Chartres.

Un courrier a été expédié à M. le duc de Nemours, et l'ordre a été envoyé à Toulon de diriger un bateau à vapeur sur les côtes de Sicile, où l'on suppose que se trouve encore l'escadre de l'amiral Hugon, dont fait partie la frégate du prince de Joinville.

Le Roi prendra le deuil pour quatre mois, à dater d'aujourd'hui 14, à l'occasion de la mort de S. A. R. M. le duc d'Orléans.

L'armée et la garde nationale prendront également le deuil.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

Paris, le 14 juillet 1842.

» Monsieur le préfet,

» La France est en deuil de l'héritier du trône.

» Aucune fête ne peut avoir lieu à l'occasion des anniversaires des journées de Juillet. Le service funèbre en l'honneur des victimes sera seul célébré.

» Recevez l'assurance de ma considération distinguée,

» *Le ministre de l'intérieur*,

T. DUCHATEL.

— Les obsèques du Prince n'auront lieu que dans les premiers jours du mois d'août; la cérémonie funèbre aura lieu à Paris, à Notre-Dame, mais le corps sera ensuite transporté à Dreux.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Mme la duchesse d'Orléans est arrivée ce matin, à neuf heures et demie, au palais de Neuilly. Elle était accompagnée de M. le docteur Chomel et de M. Bertin de Vaux, qu'elle avait trouvés à Mirecourt, allant à Plombières.

Mme la duchesse d'Orléans a rencontré la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine à quelques distance de Nancy.

« Le roi et la reine ont reçu Mme la duchesse d'Orléans sur le perron extérieur du palais de Neuilly.

« Aussitôt après cette douloureuse entrevue, la princesse s'est fait introduire dans la chapelle où repose M. le duc d'Orléans. Après s'être agenouillée, et avoir fait une prière, Mme la duchesse d'Orléans a demandé qu'on ouvrit le cercueil, pour qu'elle pût contempler une dernière fois les précieux restes du royal défunt. La princesse a été ensuite reconduite dans ses appartements. »

Pour préparer la duchesse d'Orléans à la triste nouvelle que le télégraphe avait transmise à Plombières, on ne lui avait parlé que d'une maladie grave, et aussitôt la duchesse était partie pour Paris.

A quelques lieues au-deça d'Epinal, la princesse rencontra, au milieu de la nuit, la voiture où se trouvaient M. Bertin de Vaux et M. Chomel. La princesse mit aussitôt pied à terre, et interrogea vivement M. Chomel, qui n'eut pas la force de répondre : « Je vous comprends, dit-elle avec un accent déchirant, il est mort ! » et la douleur l'accablant, elle eut une crise terrible.

La princesse fut ensuite reportée dans sa voiture, et elle ordonna de faire la plus grande diligence possible pour revoir *mort celui que le ciel l'avait condamnée à ne pas retrouver vivant*..

Ce soir la duchesse a voulu dîner avec la famille royale.

Après un désespoir vraiment déchirant, dont ceux qui en ont été témoins ne parlent encore qu'avec des larmes, la duchesse a retrouvé du calme et du courage. La veuve du prince royal s'est souvenue qu'elle était la mère du futur Roi des Français, et sa fermeté paraît lui être revenue. Du reste, rien n'annonce que sa santé ait été gravement altérée par le cruel événement qui vient de frapper cette auguste princesse.

Par ordonnance du roi, en date du 15 juillet, les Chambres sont convoquées pour le 26 juillet. — On assure qu'un projet de loi sur la régence leur sera immédiatement présenté.

C'est mercredi 20 juillet qu'a eu lieu la distribution des Prix aux élèves du collége d'Ajaccio. Cette fois-ci M. Jourdan, Préfet du département assistait à cette solennité ainsi que Monseigneur l'Evêque du Diocèse. On voyait encore au nombre des assistants M. le lieutenant-général Vte Tiburce Sebastiani et M. Mottet conseiller d'Etat. C'est M. Bouchez Inspecteur de l'académie faisant fonctions de Recteur, en l'absence de M. Huart, qui a présidé cette cérémonie. Il a prononcé l'allocution suivante, qui retrace les progrès qui a accomplis en Corse l'instruction publique depuis quelques années. Ce discours était de nature a piquer et à satisfaire la curiosité publique et nous nous faisons un devoir de le reproduire dans nos colonnes.

Voici comment M. Bouchez s'est exprimé :

Messieurs,

Ce n'est jamais sans un vif sentiment d'émotion que j'assiste à une solennité qui réveille de si doux souvenirs; mais combien cette émotion doit être plus profonde aujourd'hui qu'en présence d'hommes aussi éminens, je me vois, par l'absence de l habile chef de l'académie, appelé au difficile honneur de le remplacer dans cette cérémonie. — Cette fête de la jeunesse qu'animent, les autres années, les joies du triomphe, les chants d'allégresse et d'harmonieux instruments, se trouve attristée par la terrible nouvelle de l'événement à jamais déplorable qui plonge la France dans le deuil, et qui a ravi à la Corse le prince généreux qu'elle avait salué naguères de ses acclamations et dont elle avait conquis toutes les sympathies. — Mais nous avons dû imposer un moment silence à notre douleur pour obéir à la voix du devoir, encouragés par le premier magistrat de ce département dont le zèle pour les intérêts de la Corse est depuis douze ans bien connu et justement apprécié, et par ce digne prélat dont mes éloges respectent la modestie. La présence simultanée de ces deux hauts fonctionnaires honore pour la première fois cette fête universitaire, et pour donner à la jeunesse de nos écoles une preuve éclatante de leur bienveillant intérêt, ils ont voulu que des médailles frappées en leur nom fussent décernées aux meilleurs élèves. — Nous sommes heureux et fiers d'avoir à proclamer ici devant ce général, votre illustre compatriote, devant ce magistrat que la confiance du gouvernement et sa haute intelligence des affaires ont appelé au conseil d'Etat ce que nos rapports ont déjà fait connaître à l'autorité supérieure, une amélioration sensible et soutenue dans l'instruction secondaire. Espérons qu'elle ne s'arrêtera pas dans la voie du progrès où elle est entrée. Le zèle et l'habileté des maitres, l'utile rivalité établie entre nos divers établissements, l'active surveillance de l'académie, le constant appui des autorités, tout nous promet, tout nous garantit pour l'avenir de brillans succès. De nouvelles écoles s'ouvrent chaque jour en Corse, et si l'instruction primaire laisse encore à désirer, nous ne devons pas moins tenir compte des immenses obstacles qui ont été surmontés, des efforts et du zèle de l'inspection primaire et des services qu'a déjà rendus l'école normale d'Ajaccio. Aussi avons-nous voulu que cette année cette école se produisit sous les mêmes auspices que le collége et participât à la munificence de M. le préfet et de Mgr. l'évêque. Il nous a paru bon et sage de faire couronner les maitres futurs de l'enfance par les maitres de la jeunesse, de montrer que le corps enseignant ne fait qu'une seule famille où tous ont les mêmes vues et suivent les mêmes voies.

Notre belle patrie recueille depuis dix années les fruits de cette admirable loi sur l'instruction primaire, loi féconde, loi de progrès dont la religion, la morale et la liberté forment la base, et à laquelle viendra bientôt se relier la loi sur l'instruction secondaire que la Charte nous a promise et que nous devons attendre avec confiance du sage monarque qui règne si glorieusement sur la France. Ce prince si grand dans toutes les fortunes, dont la résignation est si courageuse et si noble dans le malheur, ne s'honore-t-il pas lui-même d'avoir dû à l'instruction les consolations de l'exil; ne trouva-t-il pas dans un collége non seulement un asile, mais encore un moyen d'échapper à la persécution, et sans manquer à ses devoirs envers la patrie, il put, comme nous l'avons entendu de sa bouche auguste, traverser la tempête révolutionnaire et attendre des tems plus calmes.

Nous n'ignorons pas que depuis long-tems l'illustre et savant ministre qui dirige avec tant d'habileté les affaires de l'université et qui est si digne d'attacher son nom à la loi sur l'instruction dont il est l'orgueil et la plus belle gloire, prépare cette loi avec la patience que le génie apporte dans toutes ses œuvres pour en faire des monumens immortels.

Faites donc tous vos efforts, mes jeunes amis, pour acquérir cette instruction si précieuse surtout aujourd'hui où les postes les plus élevés ne sont accessibles qu'au mérite et où il n'y a d'autre noblesse que celle du talent. La carrière est ouverte à tous, tous peuvent s'y lancer avec la même ardeur. Ne sentez-vous pas vos cœurs s'enflammer à la vue des palmes qui attendent le vainqueur? Que les difficultés ne vous rebutent point. Le zèle qu'on apporte à l'étude charme la peine. Qu'une belle et noble émulation vous anime, mais n'oubliez jamais qu'il ne suffit pas d'orner votre esprit des plus sublimes connaissances. Les talens accordés aux méchans sont comme des armes meurtrières entre les mains d'un homme en fureur. Travaillez sans cesse à acquérir des vertus, et parmi les vertus placez avant tout le respect pour la religion, la soumission aux lois, le dévoument au prince, l'amour pour vos perens et l'obéissance à vos chefs. Quelle jouissance pour vous, jeunes élèves, si votre conscience peut vous dire en ce jour : Ces prix sont à la fois la récompense de mon travail et de ma conduite. Que ces couronnes que vous allez recevoir en présence de vos heureuses familles soient pour vous un engagement d'en mériter de nouvelles, et pour leur donner plus de valeur puissiez vous dire comme ce Romain : Je me réjouis de mes succès pour le plaisir qu'ils causeront à ma mère.

— On nous écrit de Corte le 22 juillet ;

« Le 15 du mois d'août, il y aura une foire dans la ville de Corte; elle durera deux jours. La commune a déjà voté les fonds pour les divertissements publics, mâts de cocagne, courses de chevaux etc. La course aura lieu le deuxième jour et les prix seront distribués par les autorités de la ville. Cette foire a été autrefois très-brillante par l'affluence des personnes qui s'y rendaient de tous les points de la Corse On espère qu'il en sera de même cette année!, et la municipalité ne négligera rien pour donner à cette fête locale tout l'éclat dont elle est susceptible. »

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 16 au 22 juillet 1842.

ARRIVÉES.

Cagnano. gondole, Trinité. c. Coste. vin.
Livourne. b. à vap. Sebastiani. c. Lota passag.
Macinaggio. gondole, St-Jean-Bap. c. Calvani. v.
Aleria. gondole, St-Antoine. c. Giorgi. blé.
Livourne. goëlette, St-Joseph. c. Mecolin matér.
Cagnano. gondole, St-Joseph. c. Cervoni. vin.
St-Pelegrino. br. goëlette. c. Zuani. bois.
Centuri. gondole, Désir. c. Valerj. huile.
Macinaggio. gondole, St-Antoine c. Antonorsi. v.
Civitavecchia. balancelle, Neptune. c. Danois. mérin.
St-Pelegrino. bœuf, Jésus-Marie. c. Baussa. plan.
Pronete. gondole, St-Antoine. c. Ficaja. vin et b.
Pronete. gondole, Mantino. c. Maccaluz. lest.
Ajaccio. b. goëlette, Union. c. Terrami. bois de construction.
Toulon. b. à vap. Liamone. c. Valzi. dépêches.

DÉPARTS.

Livourne. mistik, Assomption. c. Thiers écorce.
Toulon. b. à vap. Pozzodiborgo. c. Valzi.
Portovecchio. b. goëlette Assomption c. Guaitella.
Cagnano. gondole St-Jean-Bap. c. Antonorsi. lest
Marseille. b. goëlette, Conception c. Moneglia.
Toulon. b. à vap. Liamone. c. Valzi. dépêches.
Livourne. bœuf, Conception. c. Loquente. écor.
St-Pelegrino. gondole, Miséricorde. c. Gentile.
Ajaccio. tartane, St-Louis. c. Prébois. lest.
Aleria. gondole, St-Erasme. c. Dominici. lest.
Livourne. b. à vap. Sebastiani. c. Lota.
Livourne. leuth, Conception. c. Gabrielli, écorce.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — Imprimerie Fabiani.

SAMEDI 27 AOUT 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 35.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp.e Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire Français*.

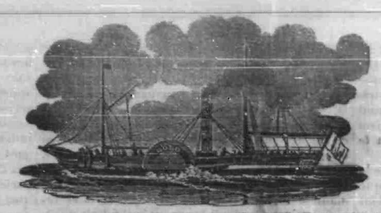

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
Pour un an . . . . . 16 fr.
Pour six mois. 8
Pour trois mois. 4
Pour le continent. . . . 20
Pour l'étranger. 24
PRIX D'INSERTION.
Diverses. . . . . 40 cent.
Judiciaires : . . . . . 35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

M. le procureur général Decous vient de prendre possession de son poste avec la solennité accoutumée. Nous avons écouté avec la plus grande attention le discours qu'il a prononcé. Tandis que bien des personnes ne cherchent, dans ces sortes de réunions, qu'à satisfaire le mouvement d'une stérile curiosité, c'est sous l'influence d'idées plus graves, c'est sous la préoccupation d'intérêts généraux, que comprendront aisément tous les amis du pays, tous ceux qui, comme nous, placent la garantie des personnes et des propriétés dans l'action ferme et persévérante du pouvoir judiciaire, que nous avons assisté à cette séance d'installation.

Cependant la faiblesse de son organe ne nous a guère permis de saisir ni l'ensemble, ni les passages les plus saillans de cette exposition de principes, de cette espèce de programme de toute administration nouvelle, où les hauts fonctionnaires, ont l'habitude de dire ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être, et quelle sera la ligne de conduite qu'ils se proposent de suivre.

Un pareil usage rappele ce qui se passait jadis à Rome où, avant d'entrer en fonctions, les Preteurs exposaient, dans un édit public, les règles générales, dont ils promettaient de ne point s'écarter pendant toute la durée de leur magistrature. C'est parce que ces discours offrent le caractère d'une sorte de profession de foi judiciaire, et restent comme un engagement solennel à la face de tous les justiciables du ressort, que nous regrettons sincèrement de ne pouvoir en présenter dès cet instant, une analyse complète à nos lecteurs. Hâtons-nous donc d'enregistrer les paroles que nous avons pu entendre, et qui sortant des vagues généralités, dans les quelles se renferment ordinairement ces harangues d'apparat, ont paru avoir une application plus directe à la situation morale de la Corse. — Deux passages nous ont frappé d'une manière plus spéciale; dans l'un, M. le procureur général a parlé de l'égalité devant la loi, dans l'autre, de la fermeté qui doit marquer tous les actes du magistrat.

Ces deux mots renferment en effet, toute la mesure de ses devoirs.

Le Corse aime, sans doute, il se montre fort jaloux de l'égalité politique; mais il apprécie bien plus encore l'égalité devant la loi. Les maux qui, à toutes les époques de son histoire ont désolé son pays prennent leur source dans l'inégale répartition de la justice. On pardonne un excès d'autorité, on oublie une erreur si funestes qu'en soient les conséquences, on plaint, plutôt que l'on ne méprise, le juge qui manque d'esprit, ou de savoir: mais ce que l'on ne tolère point, ce qui dans l'âme du justiciable soulève une indignation profonde et légitime, c'est la distinction des rangs et des personnes. Quand il croit avoir raison, le Corse réclame la justice comme un droit, il ne la sollicite point comme une faveur. Devant une cour d'assises il conçoit moins encore qu'il y ait des grands et des petits, des puissans où des faibles, des riches ou des pauvres. La contenance noble et fière des parties plaignantes, la sécurité inalterable de l'accusé, que rassurent l'honnêteté de sa vie, et la probité reconnue des jurés, prouvent qu'ils ont tous également une entière confiance dans la justice du pays. Cette confiance, qui seule peut expliquer l'aisance dans les façons, l'assurance dans le langage, et cette attitude ferme, sans arrogance, en face d'ennemis puissans par la fortune et le crédit, confiance dont s'étonne tant l'observateur etranger, vient évidemment, de ce qu'il prend l'égalité au sérieux, de ce qu'il a foi dans les promesses et les engagemens solennels du ministère public. Malheur à lui, s'il s'apercevait, qu'il y a une opposition marquée entre les actes et les paroles, ou plutôt que ses paroles sont le desaveu de ses actes. Se repliant alors sur cette énergie native qui ne faillit jamais, il demande résolument à la vigueur homicide de son bras, la satisfaction qu'il n'attend plus de l'inértie ou du mauvais vouloir du magistrat.

Nous félicitons donc M. Decous d'avoir compris, que son premier devoir est de tenir le glaive d'une main ferme sur la tête de tous les coupables indistinctement, sans s'inquiéter le moins du monde, s'ils sont de haut ou de bas étage, s'ils montent sur la sellette, sans autre entourage que le piquet d'escorte, et sous les modestes dehors du paysan, ou avec l'insolent appareil de l'opulence et du crédit. Qu'importe si, pour les atteindre, il faut aller jusqu'à rompre sans retour avec les patrons redoutables derrière lesquels ils avaient l'habitude de s'abriter? L'exemple du châtiment mérité n'en sera que plus salutaire. Mais c'est surtout l'innocence délaissée qui a besoin de l'appui du chef du parquet. Il faut espérer, que rassurée par la droiture, et l'impartialité qu'il apportera dans la direction de la vindicte publique, la classe malheureuse des accusés, n'aura jamais à craindre des poursuites injustes. De tardifs acquittemens, arrêtent, mais ne réparent point les effets d'une méprise judiciaire, alors surtout qu'elle a failli les conduire près des marches de l'échafaud.

Après ce respect religieux pour le principe de l'égalité devant les tribunaux, ce que l'on demande au magistrat, ce qui ne lui concilie pas moins d'estime, c'est la fermeté du caractère. Entendons nous cependant, sur le sens de ce mot. La fermeté que l'on désire, celle qui dans notre pensée occupe le premier rang parmi les qualités de l'homme public, ce n'est assurément pas cette froide insensibilité dont se parent stoïquement certains magistrats qui, à début d'autres vertus, veulent passer pour d'austères Catons.

La fermeté dont ils doivent s'honorer, s'allie parfaitement avec les affections sociales. Gardons nous de confondre, le courage civil, avec cette impassibilité de tempérament, cette moqueuse indifférence pour tous les malheurs, qui ne nous touchent ni de près, ni de loin. Très souvent, de fatales erreur n'ont pas eu d'autre cause.

Mais ce ne serait pas assez de l'alliance de ces deux qualités. Il faut en outre, que le vengeur de la société outragée, ait assez de liberté d'esprit pour s'isoler de toutes les préoccupations politiques, assez d'indépendance de position, pour ne subir d'autre empire que celui des lois et soit assez sûr de la pureté de ses intentions, pour ne rendre compte qu'à sa conscience, des motifs de sa conduite. Dans un état représentatif un procureur-général ne relève que de l'opinion, ne doit craindre que ses jugemens souverains. Nous voudrions qu'il sentît également le besoin de conserver, autant qu'il peut dépendre de lui, l'union la plus parfaite entre tous les pouvoirs. C'est de leur concours franc et loyal que nait la force. C'est elle qui assure la soumission aux lois, et le respect envers les autorités.

M. Decous paraît avoir mesuré d'un œil ferme toute l'étendue de ses importantes obligations. Il n'oubliera jamais, nous avons lieu de l'espérer, que la sûreté des personnes repose sur sa sollicitude éclairée, et qu'une large part lui est réservée dans l'œuvre de la civilisation insulaire. L'estime publique sera le prix de ses courageux efforts, car il est peu de pays où l'on garde plus fidèlement la mémoire des hommes unles.

Nous venons de recevoir quelques détails, sur le funeste événement, qui a eu lieu à Cervione le 14 du courant. Nous les communiquons à nos lecteurs comme émanant d'une source respectable et digne de foi.